

## La revue catholique des idées et des faits

### SOMMAIRE

Yankees et Chinois

L'Eglise et la Paix

Quo vadis, Germania ?

La loi des huit heures

Le fiancé d'Autun

La fabrication et la conservation de l'air liquide

Survivance du Saint-Empire

Rivarol

Les idées et les faits : Allemagne, C<sup>te</sup> P. — Irlande.

G.-K. Chesterton

Comte Louis de Lichtervelde

F.-W. Foerster

Maurice Defourny

Paul Cazin

J. Tillieux

Comte Gonzague de Reynold

Omer Englebert

### La Semaine

♦ Bonne, heureuse et sainte année à nos amis, à nos abonnés, à tous nos lecteurs.

Et l'année nouvelle a débuté par un beau tapage autour de ce petit mot que l'on semble répéter en vain depuis le 11 novembre 1918 : PAIX !

La paix ! Depuis plus de huit ans, l'Europe la poursuit sans avoir pu l'établir. Et qui donc oserait affirmer que nous en sommes plus proche au 1<sup>er</sup> janvier 1927, qu'au lendemain de l'armistice ?

Une entente franco-allemande, voilà bien le nœud de la question, — le « point » comme disent les Anglais, — bonne entente qui nous intéresse, nous, les Belges, au premier chef.

Pour s'entendre, il faut être deux à le vouloir sincèrement.

Le Saint-Siège a rendu hommage, par la bouche de son représentant à Paris, « aux efforts accomplis par la France, pour la pacification des peuples ».

Mais tandis que le Président de la République Française, en remerciant S. E. le Nonce de ses vœux, ne parlait que de « l'observation loyale des engagements internationaux » comme postulat d'une collaboration pacifique des peuples, à la même heure, le Président du Reich fit observer au Nonce de Berlin que « chaque peuple a en premier lieu le droit et le devoir de sauvegarder son indépendance politique, sa liberté et son caractère propre. Ce qui ne doit, ni ne peut — ajoutait-il — empêcher de poursuivre, sur les bases de la justice et d'un traitement égal de toutes les nations, le bien général de l'humanité ».

La différence dans les tons est trop frappante pour n'être pas relevée.

Comme le dit le professeur Foerster dans l'article que nous publions aujourd'hui, la volonté pacifique de la France est évidente.

Mais la volonté pacifique de l'Allemagne-prussienne ?

Tout le problème est là. Problème tragique, car la vie de millions d'êtres humains est en cause.

Veut-on sincèrement la paix de l'autre côté du Rhin ?

Si oui, pourquoi cette armée de cadres, pourquoi cette excitation nationaliste et revancharde tolérée, si pas encoura-

gée, pourquoi ces armements à l'Est, pourquoi tout ce bellicisme provocateur ?

Qui donc menace l'Allemagne ? La Pologne ? La Tchécoslovaquie ? L'Italie ? La France ?

Mais si après avoir elle-même menacé l'Europe pendant près d'un demi-siècle, si après avoir voulu et fait la guerre, si après l'avoir perdue, si en janvier 1927, l'Allemagne n'est menacée par personne, si, de toute évidence, personne ne la menacera dans un avenir prochain, pourquoi donc cette Allemagne n'accepte-t-elle pas loyalement et sincèrement la Paix ? Evacuez la Rhénanie !

On pourrait le faire demain si l'on n'avait pas à craindre le lendemain ; mais, oui ou non, les faits — « the bare facts » — n'autorisent-ils pas les plus graves appréhensions ?

Une Allemagne vraiment pacifique eût agi tout autrement que n'a agi le Reich depuis sa défaite. Et si le maréchal von Hindenburg a cru devoir déclarer solennellement que le premier droit et le premier devoir d'un peuple est de sauvegarder son indépendance politique, sa liberté et son caractère, comment ne pas croire que le Reich est persuadé que les engagements internationaux signés par lui depuis 1918 — engagements dont M. Doumergue réclame le respect — ne laissent à l'Allemagne vaincue ni sa pleine indépendance politique, ni sa liberté, et font injure à son Eigenart ? Et est-ce là une conviction « pacifique » ?

Comme une hirondelle ne fait pas le printemps, les accents les plus musicaux de M. Briand et ses concessions les plus magnanimes n'ont guère entamé la « volonté allemande ».

Une note officielle de la nonciature à Paris rappelle à ceux qui ont cru que le Saint-Siège, en complimentant aussi chaleureusement le ministre français des Affaires Étrangères, se faisait illusion sur la difficulté du problème, que « la paix ne pourrait être ni solide ni durable si elle ne disposait pas de garanties suffisantes ». Et S. E. le Nonce souligne que les peuples et les gouvernements sont seuls juges de la forme et de la substance de ces garanties.

« Les garanties suffisantes ! »

Puisse l'année 1927 nous les apporter enfin !...

# Yankees et Chinois

Les catholiques professent la doctrine du péché originel, c'est-à-dire qu'ils croient à la chute de l'homme. Or, je ne sache point qu'en anglais, l'expression : « chute de l'homme » signifie qu'un serpent s'enroule autour du tronc d'un pommier, pas plus que les mots : « chute de Troie » ne représentent un serpent serrant d'un triple nœud la gorge d'un prêtre, comme cela se passe dans le récit de Virgile.

Dans leur sens naturel, ces mots indiquent la déchéance d'un être qui, d'une condition supérieure, tombe à une condition plus basse. Et que l'homme soit ainsi descendu au lieu de monter : c'est là un dogme de haute importance auquel tous nous souscrivons. Mais nous ne prétendons pas établir un lien nécessaire entre ce dogme et tel moment du temps, pour la bonne raison qu'un changement d'ordre spirituel peut se produire dans le temps ou hors du temps; qu'il peut se passer en un instant ou durer mille ans; qu'il peut consister dans la ruine catastrophique de toute une civilisation ou dans la faute silencieuse de quelque contemplatif solitaire. C'est donc une sottise manifeste que de faire, d'une chose de cette nature, une question d'espace ou de temps, puisque l'état de béatitude intime d'où l'homme est déchu, peut exister en tout temps et en tout lieu. Serait-il admissible, en effet, que quelqu'un vint nous contester le droit d'affirmer que Troie est tombée, parce que certaines images du fameux cheval de bois lui sont passées sous les yeux et que nous ne pouvons lui garantir l'authenticité de tous les détails qu'il a pu y observer?

Comme M. Green-Armytage l'a fort bien dit, la vérité essentielle enseignée dans ce dogme de la chute, c'est que l'homme est tombé par orgueil. Il s'agit là, il est vrai, d'une affirmation abstraite; et je ne sais rien de plus difficile à faire entrer dans la tête d'un homme d'aujourd'hui qu'une affirmation abstraite, lors même qu'il l'admettrait volontiers à l'état de vérité concrète.

Quant à l'orgueil, c'est chose singulière de voir que les gens professent souvent de n'y rien trouver de mal, en théorie, mais, qu'en pratique ils ne puissent aucunement goûter les orgueilleux. Allez dans une réunion quelconque de clubmens imbus de la morale courante et attachés aux coutumes d'aujourd'hui, et exposez-leur la doctrine selon laquelle « l'orgueil est un mal pire que le libertinage et l'intempérance » : ils la rejeteront en la traitant de paradoxe mystique. Mais, en pratique, ils ont beaucoup plus de mépris, dans leur cercle, pour un homme suffisant que pour celui qui se contente de lire des romans français ou de boire d'inutiles alcools ou sodas.

On dirait que l'évidence concrète et pratique leur saute tellement aux yeux, qu'ils ne la voient plus une fois qu'elle se présente à l'état d'abstraction et de théorie. On dirait

qu'ils l'ont admise instinctivement avant même que leur intelligence ait pu, de son côté, l'accueillir ou la rejeter, de sorte que celle-ci arrive, trop tard, pour jouer son rôle. C'est ainsi qu'un licencié accepterait volontiers de cheminer avec Nietzsche en chair et en os, et ne consentirait pas de faire le moindre bout de promenade avec le surhomme sorti de la cervelle de ce même philosophe. Pour nous résumer, nous dirons donc que les mêmes personnes qui trouvent absurde la théologie quand elle dénonce l'orgueil comme un péché, ne font aucune difficulté de reconnaître que la suffisance est une calamité, se montrant ainsi deux fois meilleurs critiques de l'homme orgueilleux qu'ils connaissent que de la doctrine touchant l'orgueil qu'ils ignorent.

\* \* \*

L'estime exagérée de soi-même produit encore un autre effet qui a bien son importance dans la pratique. Elle fait naître l'impertinence non seulement chez l'orgueilleux qui attaque, mais aussi chez sa victime qui se défend. Et l'on se demande comment, au fait, tout autre système de défense que l'impertinence serait possible.

Quand un homme fonde toute son argumentation sur l'axiome suivant qu'il suppose établi : « Je suis un type dans le genre de ceux que le monde devrait admirer et soutenir », non seulement on est tenté, mais on est comme forcé de lui répondre logiquement : « Mais, pas du tout, cher monsieur ! Vous vous trompez ! » Et c'est là l'amusante faiblesse, commune à tous ceux qui sont contents d'eux-mêmes, de prêter le flanc à une riposte pareille. Combien en connaissons-nous de ces personnages avantageux et pénétrés de leur importance qui viennent vous dire : « Dame ! moi aussi, j'ai été à cette école ! » ou bien : « J'en étais là aussi lors de mes débuts ! » ou encore : « Si je n'avais pas tenu, je ne serais pas l'homme que je suis aujourd'hui ! » Si modéré soit-il, leur interlocuteur ne sera-t-il pas naturellement amené à répliquer : « Mais, qu'êtes-vous maintenant au juste ? » et à donner lui-même la réponse qui convient ?

Et c'est ainsi que moi-même, sans nulle malice ni animosité à son égard, je me vois obligé de répondre à M. Edison, lorsque cet Américain considérable prétend résoudre, en termes transcendants, généraux et définitifs, le problème de la supériorité morale d'une civilisation mécanique. Il est juste de reconnaître que ce personnage se targue d'exprimer moins son propre avis que le sentiment unanime de ses compatriotes. Mais ses idées posent le même problème en ce qu'elles affirment que le type social exalté par lui mérite l'admiration universelle alors que nous découvrons plutôt qu'il est lui-même un parfait exemple de la suffisance.

Et une fois de plus, je dirai que la difficulté d'employer cet argument vient de ce qu'on ne peut en user sans paraître faire montre d'impertinence.

Donc, dans un article du *Forum*, M. Edison assure que la civilisation mécanique, comme celle de l'Amérique, l'emporte sur la civilisation ancienne, comme celle de la Chine; et pour nous prouver cette supériorité, il nous parle de l'Américain qui est, dit-il, alerte, ardent et plein d'esprit d'invention; qui est, pour tout dire, un type dans son genre à lui, Edison. Comment lui répondre si ce n'est en déclarant simplement que nous n'avons pas, à son sujet, la bonne opinion qu'il a de lui-même.

Edison parle avec grand dédain des Chinois; mais bon nombre de Chinois comprennent beaucoup mieux que lui, ce qu'il importe le plus au monde de comprendre. Lui-même ne nous entendrait pas si nous lui montrions en quoi les Chinois lui sont supérieurs; et cela prouve assez qu'il ne comprend pas grand'chose.

Mais, si nous comparons l'existence décrite dans *Babbitt* avec la vie d'une famille chinoise telle qu'elle est dépeinte dans un livre remarquable, récemment paru, nous voyons, de part et d'autre, l'assujettissement à des conventions sociales.

Mais, autant, chez les Américains, ces conventions et interdictions sont usées, truquées et de troisième ordre, autant chez les Chinois, elles sont nobles, poétiques et savoureuses. Ce pauvre Babbitt avoue qu'il n'a jamais pu agir comme il eût aimé le faire; et je l'étonnerais sans doute beaucoup si je lui révélais que ce qui lui a le plus manqué, c'est précisément de n'avoir point cette religion extérieure, pleine de sacrifices et de prières, que le Chinois pratique lorsqu'il brûle ses bâtonnets sacrés en l'honneur des ancêtres ou que nous pratiquons nous-mêmes, chrétiens, lorsque nous offrons des cierges à notre saint patron. Et, si je ne craignais d'être impoli, je voudrais bien savoir s'il y a loin de M. Babbitt à M. Edison?

Une particularité du génie scientifique, c'est, outre son étroitesse, la prodigieuse stupidité dont il fait preuve, quand il sort de ses petites limites. A ce point de vue, l'Amérique offre un spectacle renversant, tandis que la Chine, avec moins de lumières, mais baignée dans cette sorte de demi-jour où elle vit, présente un aspect infiniment plus doux.

Nous connaissons par le menu toutes les merveilles que M. Edison a accomplies; mais aucun des miracles qu'il a faits ne vaut la parole, qu'au témoignage d'une grave revue américaine, il aurait récemment prononcée. Figurez-vous qu'il aurait dit qu'il allait soumettre les choses spirituelles à une nouvelle épreuve et que, si l'âme existait réellement, il ne manquerait pas de la découvrir. Eh bien! j'affirme qu'aucun Chinois instruit ne pourrait se révéler aussi bête que cela.

Que M. Edison doute de l'existence de l'âme: passe encore! Qu'il pense, selon la doctrine agnostique de Confucius, qu'on ne peut rien connaître: j'y consens! Qu'il professe, conformément aux théories pessimistes de Bouddha, que le renoncement à tout constitue pour l'âme

une libération: soit encore! Mais, il devrait tout de même savoir que l'âme est, par définition, quelque chose de spirituel comme une pensée, un souvenir ou une relation. Et je gage que le premier venu parmi les philosophes chinois saurait que penser d'un homme qui viendrait déclarer: « J'ai un fusil qui va faire un trou dans un de vos souvenirs de lundi dernier »; ou bien: « Je possède une scie assez aiguësée pour mettre en morceaux la racine cubique de 666 »; ou bien encore: « Je vais faire cuire l'affection que vous avez pour Tante Suzanne jusqu'au point où elle se liquéfiera ».

Pareille stupidité ne peut être le fait que des fils de la science, que de ces hommes métalliques qu'on nous dépeignait comme des esprits si aigus, si alertes et si éclairés.

Elle fait aussi songer à ces alternatives d'intelligence et d'ignorance par où passe M. Ford. Il paraît que M. Ford pense que l'histoire n'a aucune importance. Avec une simplicité qui n'est pas sans charme, M. Ford s'imagine que cela tient à ce que lui-même n'en connaît rien. C'est pourtant folie que de proclamer l'inutilité de l'histoire puisque l'humanité existe et que nous-mêmes nous existons; et puisque, du reste, s'il n'y avait pas eu d'histoire, jamais nous n'aurions existé.

Dans une circonstance solennelle, M. Ford a montré ce dont il était capable. Il doit avoir déclaré qu'il ne connaissait pas Bénédicte Arnold ou qu'il ne s'inquiétait nullement de savoir ce qu'il avait fait. J'imagine que, du côté de Bénédicte Arnold, ces sentiments sont partagés; mais j'ajouterai que si Bénédicte Arnold avait gagné deux batailles de plus, ni M. Ford n'existerait, et ce que nous appelons l'Amérique pas davantage.

Pour en revenir aux Chinois, je dirai qu'ils en savent tous beaucoup plus long. Tout Chinois connaît un fait biologique mystérieux et quelque peu honteux qui reste caché à tous ces personnages scientifiques; tout Chinois sait, en effet, qu'il est venu au monde grâce à son père et à sa mère. L'indolent Chinois connaît depuis longtemps ce que le trépidant Américain doit encore découvrir, à savoir que ce qui arrive aujourd'hui est souvent le résultat de ce qui s'est passé hier. Les Chinois ont dans l'idée que nous-mêmes, nous ne serions rien sans le passé: mais, remarquez que c'est là une pensée et un signe de réflexion. Tandis que prétendre, comme M. Ford, que l'humanité n'a pas d'importance, c'est proprement ne pas penser du tout. Et de même c'est ne réfléchir aucunement que de raconter que l'électricité va bientôt nous conduire à la découverte de l'âme.

Attendons de voir la fin de cette expérience électrique et de savoir où aboutira cet Américain trépidant, mais à moitié paralysé.

La civilisation américaine est étonnante par plusieurs côtés, mais on ne sait pas encore ce qu'elle durera. Pour ce qui est de la civilisation chinoise, de nombreux siècles ont montré sa solidité durable; elle a survécu aux conquêtes et aux conversions; et si des imperfections y ont été observées, il y a lieu d'ajouter qu'elle n'ont cependant point détruit l'État. En Amérique, au contraire, les expériences qu'on y tente en eugénique et en criminologie sentent fort la maison de fous. Ces bouffonneries y sont autrement anarchiques que les inventions atroces des bourreaux asiatiques.

On dira que les tortures chinoises dépassent en cruauté tout ce qui s'est vu en Occident. Mais qui nous dira ce que peut donner un savant dosage de Klu-Klux-Klan et de « Troisième degré » ? Le fait est que les tortures chinoises étaient choses rituelles et routinières, et qu'elles ne devenaient ni pires ni meilleures au cours des temps. Mais, quant à nous, nous pouvons très bien arriver à déchoir. Une criminologie insensée a déjà fait perdre la tête à nombre de ces Américains supérieurs qui jouent avec des expériences psychiques autrement grotesques que les « épreuves » et tortures des âges anciens. Ils prennent fort au sérieux toutes les absurdes statistiques relatives aux accidents nerveux ou circulatoires, et ils accueillent avec reconnaissance les plus folles mystifications que viennent leur apporter des inquisiteurs graves et mystérieux. Ils sont absolument incapables de s'arrêter où que ce soit et c'est ce qu'ils appellent marcher avec le progrès. Pour ma part, je parie dix contre un que d'ici cinquante ans, des tribunaux américains citeront les esprits à la barre des témoins ..

G. K. CHESTERTON

### CHRONIQUE POLITIQUE (1)

## L'Eglise et la Paix

La primauté d'honneur du Nonce apostolique a imposé à Mgr Maglione le devoir de présenter à M. Doumergue les vœux de nouvel an du corps diplomatique accrédité à Paris. L'allocution qu'a prononcée, à l'Elysée, l'éminent prélat, a eu un retentissement considérable. Le Nonce, en effet, ne s'est pas cantonné dans les généralités protocolaires. Après avoir félicité le gouvernement français de ses efforts pour la pacification des peuples, il a expressément loué le discours prononcé à Genève par M. Briand. « Ses paroles si éloquentes et si profondément senties, a dit Mgr Maglione, exprimaient l'aspiration des peuples vers ce rapprochement et cette fraternité spirituelle qui les mettent en mesure de panser leurs blessures et qui les achemineront par une émulation toute pacifique vers des progrès moraux, économiques et sociaux toujours plus grands. Pour cette œuvre bienfaisante, la France peut être assurée de l'active et loyale collaboration de nos gouvernements et, en particulier — qu'on me permette de le dire — de Celui qui n'a jamais cessé d'appeler, avec la tendresse d'un père et au nom du Prince de la paix, le désarmement des esprits. »

Le Nonce, avec la discrétion qui s'imposait dans une manifestation collective, a donc marqué officiellement la sympathie avec laquelle le Saint-Siège suit la tentative de rapprochement franco-allemand; se plaçant au point de vue des intérêts généraux de l'humanité, il accorde à la politique inaugurée par M. Briand les louanges que lui refusent un grand nombre de conservateurs et de catholiques français. Des journalistes s'écrient aussitôt que le Pape a donné son investiture au ministre des Affaires étrangères de la République! C'est, assurément, aller trop vite en besogne. Mais l'éloge venu de Rome prouve que l'effort de Locarno lui paraît dirigé dans la bonne voie et qu'il lui accorde ouvertement son appui.

(1) Chronique de quinzaine.

L'Eglise qui ne cesse de prier pour la paix, l'Eglise qui considère la guerre comme un châtement de Dieu, est *a priori* favorable à toute politique de conciliation et d'entente. On ne peut douter que la diplomatie vaticane ne préfère la manière de M. Briand à celle de M. Poincaré; elle n'a jamais usé elle-même, dans la solution pratique des problèmes intéressant les relations de l'Eglise et de l'Etat de la rigueur logique qui caractérisait les procédés du président du conseil au quai d'Orsay. Habitée à devoir tirer le meilleur parti possible de circonstances contraires, elle préfère, d'instinct, les transactions aux conflits. Intransigente sur la doctrine et sur les principes, elle tient compte, dans l'application, des erreurs, des faiblesses humaines, des passions déchaînées. La méthode qu'elle préfère pour elle-même est nécessairement celle qu'elle préfère pour les autres. Puissance spirituelle, elle souhaite, plus que toutes choses, l'apaisement des esprits, et cet apaisement n'est possible dans l'état de choses légué par le traité de Versailles qu'en suivant la ligne de Locarno.

Le désir de paix est immense parmi les peuples civilisés et il faut sans doute se reporter au lendemain des convulsions révolutionnaires pour en constater de semblable. Les gouvernements d'aujourd'hui sont pacifiques comme ils le furent tous après 1815. Louis XVIII, Wellington, Talleyrand, Alexandre, Metternich avaient de la guerre qu'ils avaient vue la même horreur raisonnée que nous. Mais n'oublions pas qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, la démocratie, sous divers prétextes, devint vite belliqueuse et que le sage Louis-Philippe dû céder la place à Napoléon III. Les nations connaîtront encore des fièvres dangereuses. Il ne suffit pas de vouloir la paix. Il faut la rendre possible en tranchant les questions irritantes, en n'offrant point de proies désarmées aux convoitises malsaines, en ouvrant des perspectives suffisantes à l'expansion pacifique des nations industrielles.

La paix, c'est le chef-d'œuvre de la sagesse, de la prudence, de la prévoyance politique. Ce n'est pas un art à la portée des charlatans.

Le pacifisme des socialistes, notamment, est de qualité bien médiocre. Les disciples de Marx, qui admettent si gaiement la légitimité de la guerre civile, font profession publique, sur le terrain international, des sentiments les plus doux. Volontiers, ils reprochent aux catholiques leur tiédeur et blâment la Papauté pour la timidité de ses interventions contre l'esprit belliqueux. Mais ici, comme ailleurs, les socialistes patangent dans l'illogisme, et les bonnes intentions qui les animent ne suffisent pas à les préserver des conséquences néfastes de leurs propres principes. L'expérience des siècles, au surplus, donne raison contre eux à la prudence des Pontifes Romains. Dans tout socialiste, il y a un communiste qui s'ignore... plus ou moins. Lorsque des peuples moins favorisés que d'autres au point de vue du climat, des richesses naturelles, des avantages économiques regardent avec envie les terres fécondes et ensoleillées, lorsque les Allemands, pour préciser, rêvent de s'implanter à leur tour dans la Douce France, les fervents du partage des biens sont singulièrement mal placés pour le leur interdire au nom du Droit. Il faut toute l'ingéniosité de M. Vandervelde pour garantir, par un raisonnement présentable, le droit de propriété des nations et pour condamner le recours à la violence des conquérants déshérités. Si l'on médite quelque peu sur cette contradiction, si l'on creuse cette antinomie, l'on sera vite édifié sur la faiblesse doctrinale du pacifisme rouge.

Les catholiques de toutes nations, de toutes langues, de toutes races recherchent la paix sur un terrain moins fuyant. Leur philosophie assigne aux diverses sociétés civiles autant de devoirs que de droits et le moment approche, peut-être, où il sera possible de donner aux premiers des sanctions effectives au regard des consciences. L'urgente nécessité de sortir du désordre ne va-t-il

pas provoquer, du consentement unanime des Etats, une certaine restauration de l'autorité supra-naturelle du Souverain-Pontife? Parmi les garanties dont la Société des Nations cherche à entourer le respect des règles fondamentales du Droit des gens, ne peut-on concevoir, vis-à-vis des sujets catholiques des Etats intéressés, des mesures qui relèvent de l'autorité dont le Pape est investi? Les puissances qui, jadis, écartèrent le Saint-Siège de la conférence de La Haye pourraient un jour se trouver désireuses de voir l'Eglise collaborer directement avec elles pour donner un caractère plus impérieux à des prescriptions de nature à préserver la paix ou à atténuer les horreurs de la guerre. Certes, pareille éventualité est encore lointaine. Elle suppose, de la part des peuples, un élan de bonne volonté qui ne s'est pas encore produit; mais les tragiques événements que nous avons vécus ont montré ce que l'humanité a perdu par le divorce de la morale et de la politique; on comprend mieux aujourd'hui la valeur du service rendu par Pie IX quand il a proclamé que le principe de non intervention ne pouvait être érigé en loi; on apprécie davantage l'énergique défense que la Papauté a faite de l'indépendance souveraine de son magistère.

Sous la pression des calamités, l'Etat laïque du XX<sup>e</sup> siècle, guéri de l'anticléricalisme, ferait œuvre sage en ne négligeant plus le concours direct de la seule internationale véritable. Mais l'Eglise qui connaît la nature humaine, est modeste dans ses espérances et prudente dans ses engagements. Son pacifisme est trop réaliste pour être wilsonien.

Comte LOUIS DE LICHTERVELDE.

## Quo vadis, Germania?<sup>(1)</sup>

Voulez-vous me permettre de me prononcer en toute liberté et en toute franchise, dans vos colonnes, au sujet de l'arrêt qui s'est récemment produit dans l'œuvre d'entente franco-allemande? Je me baserai sur les multiples impressions que j'ai recueillies au cours de ces derniers mois en frayant avec les milieux les plus divers de Paris et de la province française.

On commence à se rendre compte en Allemagne, et à constater, avec une netteté de jour en jour plus grande que, pour une raison ou pour une autre, la détente franco-allemande ne fait pas de progrès. Le ministre allemand des Affaires étrangères croit pouvoir expliquer cette stagnation par le fait que les Français se libéreraient de la psychose de guerre moins facilement que les Allemands; aussi luttent-ils de toutes leurs forces pour ne pas avoir à abandonner définitivement leurs projets rhénans. Mais celui qui, au cours de ces derniers mois, a été à même d'étudier de fond le véritable état d'esprit régnant dans les différents milieux français, rejettera toutes ces explications, n'attirant l'attention que sur deux faits fondamentaux d'ordre psychologique. Sans la connaissance de ces deux faits, on ne cessera de se méprendre sur le compte de la mentalité française de l'heure présente et on n'arrivera jamais à réaliser dans l'œuvre de l'entente un progrès quelconque.

*Primo.* De tous les peuples qui existent aujourd'hui dans le

monde entier, le peuple français est celui qui s'est libéré le plus de la psychose de guerre. Entretenez-vous avec qui que ce soit et vous trouverez presque sans exception (aussi bien chez les membres des partis de droite que chez les représentants des gauches), le désir bien arrêté de conciliation, d'union continentale dans la paix, d'une extension de l'œuvre de Genève. Celui qui, de ce point de vue, veut étudier à fond le caractère du peuple français, n'a qu'à observer le rôle bien effacé joué en toutes circonstances par l'élément militaire. Ce n'est que très rarement qu'on voit ici les militaires se livrer à des rodomontades, se pavaner dans leur uniforme ou traiter avec mépris les civils. Ce qui ne veut nullement dire, du reste, que tous les Français désireraient renoncer à tout ce qu'ils ont de militaire, qu'ils soient tout prêts à désarmer. Tout au contraire! Nulle part, la propagande en faveur du désarmement ne se heurte à tant d'hostilité et à tant de scepticisme qu'en France. Mais à la base de ces sentiments, il n'y a ni militarisme, ni psychose de guerre: il n'y a que le petit propriétaire assis sur les ruines de son avoir et disant: « Plus de guerre! »

Ici, nous abordons le second fait psychologique et fondamental existant aujourd'hui au sein du peuple français. Au cours d'une occupation allemande longue de plusieurs années, les Français ont enduré des souffrances incroyables. Les années d'après-guerre leur ont apporté beaucoup de preuves de l'hostilité irrécyclable des éléments les plus remuants du peuple allemand. Aussi les démonstrations de Locarno, de Genève et de Thoiry ont-elles été absolument impuissantes à donner satisfaction au besoin profondément enraciné du peuple français de se sentir véritablement protégé contre une nouvelle invasion allemande; cela d'autant plus qu'il lui a fallu constater à maintes reprises la complète impuissance politique — en dernière analyse — de la partie pacifique du peuple allemand.

Il a constaté aussi combien le gouvernement allemand se voit toujours obligé de tenir compte des menées d'une minorité qui ne se résigne à une politique de paix que pour s'assurer de l'aide de cette politique les ressources dont elle a besoin en vue de sa politique secrète de guerre. Depuis Thoiry, les sentiments d'inquiétude et de méfiance se sont accrues en France de façon indubitable. Pourquoi? Parce que la presse française n'a cessé de donner laconiquement, et à peu près sans commentaires, des informations sur les démonstrations militaires, sur les intrigues des unions patriotiques et sur l'attitude suspecte de la Reichswehr. (Dans le *Journal*, Béraud, en rendant compte du congrès de Nuremberg, parle avec indignation de ce qu'il appelle « l'ivresse militaire chez les civils allemands »).

On ne se fait en Allemagne aucune idée, même approximative, de l'effet produit sur l'opinion publique française, au cours des derniers quinze jours, par des nouvelles dans le genre de celles-ci: recrutements pour la Reichswehr dans les sphères industrielles de Breslau (révélations du *Berliner Tageblatt*), propagande belliqueuse dans le manuel de la Reichswehr et dans un almanach pour la jeunesse autorisé par von Hindenburg! Même alors qu'ils ne mettraient pas en doute la bonne foi de Stresemann, les Français insistaient sur cette réalité menaçante: une autre Allemagne travaillant dans la coulisse à des buts bien arrêtés, Allemagne qui, du point de vue de ses ressources financières, de sa puissance politique, de son esprit de décision, est certainement supérieure à celle que représente Stresemann, Allemagne qui n'utilise « l'esprit de Locarno » que pour pouvoir mener à de nouveaux triomphes « l'esprit de Potsdam ». Les déclarations et promesses passablement ternes de Stresemann et de Gessler au Reichstag ont été impuissantes à calmer les esprits. On s'est souvent comment de semblables interdictions avaient déjà été énoncées bien des fois, puis sabotées sur une grande échelle. On s'est

(1) Cet article que le professeur Förster vient de publier dans le *Germania* de Berlin, a eu en Allemagne le plus grand retentissement. Ajoutons que l'organe du Centre n'a osé l'insérer qu'en soulignant qu'il n'en partageait aucunement la « *Haupttendenz* ».

encore rappéé comment en juillet 1914, les notes anglaises étaient transmises pour la forme de Berlin à Vienne avec la recommandation officielle... de ne pas les prendre au sérieux.

En fin de compte, ce fut, brochant sur le tout, l'affaire de la *Deutsche Allgemeine Zeitung* : soudain, on vit paraître la tête de Janus du ministre allemand des Affaires étrangères dans une attitude équivoque et choquante. Comment est-il possible, s'est-on demandé en France, de faire la politique de Thoiry, de demander à la France de renoncer à sa sécurité et, en même temps, de subventionner une propagande nationaliste contre la France?

« Il ne saurait être question de renoncer à nos droits tant que la mentalité du Reich ne se sera pas sérieusement modifiée de façon à inspirer confiance. Nous n'admettons aucun chantage. » Telle était la conclusion de M. Auguste Gauvin, dans le *Journal des Débats*.

De cette situation, quelle conclusion la partie du peuple allemand prête à la conciliation doit-elle tirer dans le domaine de la politique réaliste? Réponse : *Il ne sert de rien* de déclarer, et de redéclarer de façon pathétique, que la prolongation de l'occupation, et celle du contrôle militaire « sont en contradiction avec l'esprit de Locarno ». Car, ici, le Français nous répond : « Et les menées de vos unions patriotiques, et tout le système d'excitations et de préparatifs de guerre nationalistes sont-ils donc conformes au dit esprit? Prière de commencer par nous prouver que vous possédez la puissance politique nécessaire pour mater ces visées en général, et plus particulièrement dans le domaine de l'instruction donnée aux jeunes générations dans les écoles. Alors, mais alors seulement, vous aurez le droit d'exiger de nous l'abandon des garanties que nous assurent les traités! »

Pareille réponse toucherait au cœur même de toute l'intolérable situation présente. L'erreur politico-psychologique fondamentale de toute la politique d'entente allemande a été celle-ci : ses représentants ont cru pouvoir ignorer *de plano* la réalité de cette autre Allemagne *non encline*, elle, à l'entente, et de demander à l'étranger que, politiquement parlant, celui-ci ne tienne pas compte de l'Allemagne se trouvant à la droite de Stresemann.

On n'a pas remarqué, ou on n'a pas voulu voir en Allemagne, que nos voisins étaient fort bien renseignés depuis longtemps sur l'état des armements allemands, qu'ils connaissaient fort exactement les opinions qui prédominent toujours malheureusement dans les couches sociales dirigeantes, celles de l'Allemagne protestante en particulier. Un ancien officier de la Reichswehr allemand montrait, il y a peu de temps, à celui qui écrit ces lignes un article paru dans une revue militaire française : il y était montré, avec documents à l'appui, comment l'aviation sportive et l'aviation commerciale allemandes sont utilisées — en vue de l'instruction des pilotes et de la production de moteurs — à des fins militaires, le tout avec participation de fournisseurs étrangers. « Ils savent bien plus que moi », dit l'officier. (Aussi poursuit-on, chez nous, pour crime de haute trahison, celui qui ne fait connaître au peuple allemand que la moitié de ce que l'étranger sait depuis longtemps!)

Autre faute de l'Allemagne prête à la conciliation : l'attitude déplacée qu'elle ne manque jamais d'adopter à l'égard de tout gouvernement français qui n'est pas à même d'arracher à l'opinion publique de son pays toujours méfiante, d'une méfiance constamment alimentée, les concessions demandées par le gouvernement allemand pour donner au peuple allemand des preuves péremptives des avantages de la politique de conciliation. Il faut à tout prix empêcher les milieux allemands de droite d'utiliser à nouveau ces insuccès (dont leurs menées seules portent la responsabilité), afin de monter le peuple allemand contre « l'alliance ennemie ». Que l'Allemagne officielle, animée de dispositions conciliantes reconnaisse loyalement à l'occasion de tous ces échecs la justice

de la méfiance étrangère. Qu'elle ait le courage de dire à haute et intelligible voix que ce ne sont ni Poincaré, ni le militarisme français qui contrecarrent l'œuvre de conciliation, mais certains milieux allemands : alors, mais alors seulement, l'atmosphère sera purgée pour la première fois de la souillure du mensonge ; alors seulement, il sera possible de démarquer de façon radicale l'Allemagne nouvelle de l'Allemagne prussianisée, basée sur la guerre et la force. Sans quoi, toute la soi-disant détente franco-allemande redeviendra inéluctablement une tension nouvelle et toujours plus aiguë, avec des conséquences catastrophiques pour tous les intéressés.

Pour échapper aux mesures de contrôle et aux garanties imposées par les traités, il ne reste donc à l'Allemagne que cette seule voie : remplacer le contrôle étranger, une fois supprimé, par un contrôle *moral* envisagé comme devoir d'honneur. Mais pour que l'étranger puisse croire à la réalité d'un tel contrôle de la part d'une opinion publique efficiente, il faut d'abord que s'effectuent certaines choses que le monde extérieur n'attend que depuis trop longtemps.

Oui, les sphères dirigeantes, tant intellectuelles que politiques de notre pays, doivent se rendre nettement compte — le cours ultérieur des événements les y obligera du reste — qu'il est au plus haut point intolérable que deux moitiés d'une grande nation poursuivent deux politiques diamétralement opposées. Dans de telles conditions, une politique comme celle de Thoiry, politique d'entente de grande envergure, présupposant une confiance mutuelle, n'est qu'une farce et qu'un leurre. Avec une tradition belliqueuse aussi profondément enracinée (hélas, elle survit toujours dans la partie dirigeante de nos classes cultivées, elle inspire toujours le « casque d'acier » et les autres associations patriotiques), aucune entente entre les deux peuples n'est possible, aucun gouvernement allemand ne saurait, dans ces circonstances, faire miroiter aux yeux des anciens adversaires de l'Allemagne, l'éventualité d'une réconciliation.

Dès lors, une question se pose de façon inéluctable devant le peuple allemand, question que l'étranger dénomme « Désarmement moral de l'Allemagne ». Chez nous, on a voulu s'en débarrasser en menant campagne contre la légende « mensongère » de la culpabilité allemande. Le peuple allemand permettra-t-il que la mentalité de ses partis de droite quant au droit des gens et à l'entente des peuples empêche de nouveau la réalisation de l'unité européenne qui, seule, peut tout sauver? Et cela, parce que ces groupements, ainsi que les générations nouvelles de cette Allemagne-là, ne connaissent toujours pas d'autre méthode de relèvement de l'Allemagne que le droit du plus fort, le « droit » du canon et le « droit » du gaz?

En réalité, la situation économique de l'Allemagne est bien plus critique que ne pourraient le faire croire de brillantes apparences et la prospérité gigantesque de quelques entreprises de caractère mondial. Qu'arrivera-t-il si l'œuvre d'union franco-allemande va se briser contre la tradition militaire grande-prussienne? Un tel fait n'exercerait-il pas un effet gigantesque sur tout le système économique mondial aujourd'hui en train de se relever lentement, et en particulier sur les créanciers américains? Le peuple allemand finira-t-il par tomber dans l'abîme aux sons d'un orchestre militaire? Ou se ressaisira-t-il à la dernière minute et avant qu'il ne soit trop tard, mettant fin résolument à ce double jeu qui finirait par enlever peu à peu à notre politique extérieure tout crédit et toute puissance constructive.

*Quo vadis, Germania?*

F. W. FOERSTER.

## CHRONIQUE SOCIALE (1)

## La loi des huit heures (2)

Les recommandations adressées au législateur sont d'ailleurs extrêmement modérées. Elles laissent intacte l'essence de la loi. La journée de huit heures, a pu écrire un des rapporteurs, a cause gagnée sur toute la ligne. Pas un patron ne demande le retour à l'ancien état de choses. A lire les réponses faites par les chefs d'industrie, il semble que le ralliement soit, si pas complet, tout au moins assez général. Et à coup sûr, si des hostilités subsistent, elles ne se sont manifestées ni peu ni prou. C'est pourquoi, la commission a pu dire, dans ses considérants, que l'enquête n'avait pas apporté des éléments suffisamment précis d'information pour lui permettre d'affirmer que la journée de huit heures serait inadéquante aux nécessités de notre situation économique. Les vœux qu'elle a adoptés ne contiennent rien dont puisse s'alarmer le partisan le plus fanatique du dogme des huit heures.

Non seulement ces vœux n'altèrent pas le dogme, mais ils le respectent jusque dans l'expression particulière qui lui a été donnée par la loi de 1921. La loi belge est, en effet, la seule au monde qui ait fait du syndicat ouvrier l'organe indispensable au fonctionnement du régime des huit heures. Ainsi, en cas de surcroît extraordinaire de commandes, le chef d'entreprise peut obtenir la prolongation du travail jusque neuf et dix heures par jour, à condition d'y être autorisé par les organisations syndicales auxquelles se rattache la majorité de son personnel. Dans les autres pays, l'octroi des dérogations est de la compétence exclusive de l'administration. Aussi, contre la prérogative syndicale, la plupart des entrepreneurs ont protesté. Leur voix a eu de l'écho au sein de la commission. Celle-ci ne s'y est pourtant pas ralliée. Au contraire. Non seulement, elle n'a rien voulu reprendre des droits conférés aux syndicats par la loi de 1921, mais elle les a élargis sur deux points importants.

Si on veut relire le texte de la seconde recommandation, on verra qu'il consacre le principe de la récupération des chômages qui se produisent en semaine, autres que ceux prévus pour les fêtes générales et pour des fêtes locales. Les fêtes générales sont les fêtes religieuses reconnues par le concordat qui régit en Belgique les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Quant aux fêtes locales, professionnelles ou autres, qui ne seront pas susceptibles d'être récupérées, elles seront déterminées par un accord passé entre l'entrepreneur et les organisations syndicales et, à défaut d'organisations syndicales, entre l'entrepreneur et son personnel. C'est une extension évidente de la fonction légale des syndicats.

Sur un autre point encore, les droits syndicaux ont été étendus. En vue d'obtenir le bénéfice d'heures supplémentaires en cas de surcroît extraordinaire de commandes, la loi de 1921 n'autorise que les accords du chef d'entreprise avec les organismes ouvriers. Il faut autant d'accords particuliers qu'il y a d'entreprises demandant la dérogation. Lacune évidente! Il convient d'autoriser les accords collectifs passés dans toute une industrie, à l'intervention de leur comité central, par les groupements patronaux et ouvriers. C'est ce qui se fait d'ailleurs au mépris de la loi et avec l'approbation d'arrêtés royaux illégaux dans l'industrie du livre et pour le travail du port d'Anvers. Dans l'industrie du livre, par accord entre fédération patronale et fédération ouvrière, chaque imprimerie dispose d'avance de cinquante-deux heures supplémentaires à utiliser, au gré du chef d'industrie au fur et à mesure des nécessités. Par sa IV<sup>e</sup> recommandation, la commission propose de rendre légale cette pratique et d'en étendre le bienfait à toutes les industries. Si le législateur adopte cette façon de voir, il y aura désormais deux moyens d'obtenir le crédit d'heures supplémentaires : le moyen des accords dispersés et le moyen des accords centralisés. Le second moyen ne rend pas le premier inutile : celui-ci reste nécessaire chaque fois que patrons ou ouvriers d'une industrie n'ont pas d'organisation centrale ou bien chaque fois que, ces organisations centrales existant, elles n'ont pas réussi à passer une convention collective.

On le voit, la commission n'a pas fait œuvre anti-syndicale. Elle a écarté toute pensée de défiance vis-à-vis des associations professionnelles ouvrières. Elle a été à leur égard d'un libéralisme

tout empreint de bienveillance. A notre avis cependant, elle aurait pu, elle aurait dû aller plus loin encore. Les accords collectifs étant reconnus, il importait aussi de reconnaître compétence aux grandes commissions nationales mixtes et paritaires pour passer ces accords. Ces commissions ont déjà rendu d'importants services. Elles sont appelées à en rendre encore. Il y a lieu de les fortifier et de leur conférer un pouvoir réglementaire qui est, à l'heure actuelle à la fois trop précaire et trop exclusivement limité aux questions de salaire. Bien entendu, leur recrutement aurait besoin d'être modifié et d'être assuré par des procédés moins dictatoriaux. Les membres de ces commissions n'auraient d'autorité dans la profession que s'ils sont les élus de leurs pairs. Le ministre a le droit d'approuver les nominations faites par ceux-ci, il n'a pas à nommer lui-même. En attendant cette réforme, qui s'accomplira tôt ou tard, il n'y avait, semble-t-il, aucun inconvénient majeur à admettre que les accords collectifs conclus à l'intervention de ces commissions telles qu'elles sont aujourd'hui constituées, eussent éventuellement valeur légale.

D'autre part, dès qu'il y a accord collectif pour mettre anticipativement à la disposition des entreprises un crédit qui peut aller jusqu'à cent cinquante heures supplémentaires et qui doit être employé par fraction tout le long d'un semestre, il semble qu'on a été mal inspiré en repoussant le contrôle du personnel. L'accord de deux contractants sur un objet implique pour chacun le droit de contrôler l'autre dans ses agissements se référant à cet objet. Le contrôle ouvrier était facile à organiser. Il suffisait de stipuler qu'au fur et à mesure de leur emploi, le nombre d'heures supplémentaires utilisées serait consigné, semaine par semaine dans un registre *ad hoc* et que chaque inscription serait paraphée à la fois par le patron ou son mandataire et par un délégué que le personnel aurait désigné à cet effet. Ce contrôle ouvrier a été proposé. Il a été rejeté. Il aurait eu un sort meilleur si tous les ouvriers, membres de la commission, avaient émis un vote favorable. Car quelques patrons et quelques intellectuels, qui auraient fait avec eux une belle majorité, lui ont accordé leur suffrage.

Regret stérile d'ailleurs! Le bilan net des vœux adoptés est que l'organisation syndicale soit fortifiée et grandie des travaux de la commission. Et chose paradoxale, elle sort fortifiée et grandie contre le gré des syndicats eux-mêmes! Car l'attitude des délégués syndicaux, délégués des syndicats chrétiens et délégués des syndicats socialistes, a été à la fois d'une logique et d'une incohérence déconcertantes. Ils ont reconnu que l'organisation présente du régime des huit heures n'était pas idéale, que rien d'humain n'atteignait d'emblée à la perfection, que cinq années d'expérience ont dû mettre en relief les défauts du statut, que l'enquête révélait de fait un certain nombre de vices faciles à corriger sans compromettre l'essence de l'institution. Ils ont souscrit à toutes les améliorations souhaitables, à condition qu'on ne modifie ni un mot ni une lettre de la loi. Chaque jambage de celle-ci est tabou et anathème à quiconque y porte la main. Or, pour réaliser les améliorations souhaitables, il était indispensable de changer quelques articles du texte en vigueur. Là-dessus, ils ont combattu toutes les améliorations que, par ailleurs, ils reconnaissaient utiles. Voici le raisonnement syndical : nous admettons un meilleur aménagement du régime des huit heures, sauf que nous nous le rejetons parce que pour l'accomplir il faudrait renvoyer la loi devant le Parlement; nous admettons que la loi soit rectifiée par des circulaires illégales, par des arrêtés royaux illégaux par des conventions bilatérales et illégales entre patrons et ouvriers — et c'est une preuve de notre largeur d'esprit — mais nous n'admettons pas que la loi soit amendée pour rendre légaux ces arrêtés, ces circulaires et ces conventions. Prisonniers de ces principes, les délégués syndicaux ont voté, avec une persistante et robuste obstination, même contre les vœux qui demandaient au législateur d'étendre les droits syndicaux. Attitude très loyale, mais aussi très peu intelligente, du moins à première vue.

Il y a une raison à cette attitude. Elle a ses mobiles secrets. Peut-être le bout de l'oreille a-t-il percé à certains moments! Un membre du Comité central industriel s'étant avisé de rappeler les déclarations faites au Sénat par M. Vandervelde et par le Père Rutten, en faveur d'un assouplissement de la loi, aussitôt les délégués syndicaux se sont levés pour repousser toute solidarité avec les politiciens. « Les déclarations des politiciens, a dit en substance M. Mertens, ne nous lient point. Elles nous obligent quand elles ont été préalablement concertées avec les syndicats. Nous ne les reconnaissons pas quand elles sont faites sans notre

(1) Chronique mensuelle.

(2) Voir la Revue du 24 décembre 1926.

avis ou contre notre avis. Sur la question des huit heures, nous n'avons pas été consultés. » Ce qui perce à travers cette répudiation des chefs parlementaires de la démocratie, c'est la défiance à l'égard des politiciens. Renvoyer devant eux, à la Chambre et au Sénat, la loi des huit heures, même pour des retouches de forme ou des corrections de détail, c'est l'exposer à la destruction, tout au moins à un remaniement général même sur les points qui donnent satisfaction à tout le monde. Quand le Parlement attaque une besogne, on ne sait jamais ce qui sortira de son travail. Concessions, transactions, marchandages, tout est joli péle-mêle dans la marmite, et de l'ébullition résulte une mixture qui n'est au goût de personne : des principes qu'on voulait éliminer ont été retenus et d'autres qu'on désirait retenir, ont été éliminés. Il ne faut pas courir à pareille mésaventure, et la loi des huit heures, au point de vue ouvrier, donne des avantages tellement substantiels qu'il serait téméraire, sous prétexte d'assouplissement, d'en risquer l'existence au jeu parlementaire.

\* \* \*

Sans ce sentiment de défiance vis-à-vis du personnel politique, il est certain que toutes les réformes préconisées par la commission auraient rallié la presque unanimité. Car chacune remédie à des inconvénients réels et sérieux que personne n'a songé à nier. Qu'on en juge par les faits :

L'article 7 de la loi prévoit le crédit d'heures supplémentaires en vue de faire face à un surcroît extraordinaire de commandes. Mais il en subordonne l'octroi à deux conditions : l'accord avec les syndicats, l'autorisation préalable du ministère de l'Industrie. Mais il arrive que les négociations avec les syndicats traînent en longueur. Elles prennent éventuellement dix ou même quinze jours. Parfois les syndicats ne répondent pas à la demande des chefs d'industrie. L'accord conclu, les services du ministère interviennent pour instruire la demande, vérifier si la liberté des parties contractantes a été respectée, rechercher si l'hypothèse légale du surcroît extraordinaire de commandes est bien la cause de la désignation sollicitée. Trois semaines et plus se passent dans certains cas avant qu'on puisse commencer le travail supplémentaire. Il arrive que l'autorisation de commencer survient trop tard, quand le besoin ne s'en fait plus sentir. Car c'est au moment où l'industriel est sur le point d'accepter une commande, qu'il doit savoir s'il disposera des heures supplémentaires indispensables à l'exécution de l'ordre. Si on ne le fixe pas, à ce sujet, dans les trois ou quatre jours, il n'y a plus pour lui que deux attitudes possibles : ou il répond au client pressé qu'il décline l'ordre, ou le client impatient de ne pas recevoir une réponse ferme retire son ordre et passe commande ailleurs. Beaucoup d'industriels n'entament même pas la procédure requise pour les dérogations, convaincus que l'autorisation leur parviendra, soit au moment où ils auront dû renoncer à l'ordre soit au moment où le donneur d'ordre aura laissé tomber son offre. Une autorisation tardive est inutile. Il faut simplifier les formalités et raccourcir les délais. Tel est le but de la première recommandation qui substitue au système de l'autorisation préalable le système du contrôle postérieur. En vertu de cette disposition, le travail supplémentaire commencerait dès que l'accord patronal et ouvrier aurait été conclu. Les services ministériels interviendraient après coup, dans la quinzaine, pour approuver ou suspendre l'exécution de l'accord. Quant à l'accord lui-même, la première recommandation stipule que les organisations syndicales auront à donner ou à refuser leur consentement en dedans un délai qui n'excéderait pas trois à quatre jours. La seule critique qui ait été dirigée contre cette réforme, c'est qu'elle exige un remaniement de la loi et une intervention du Parlement. Si les justistes attachés à la commission avaient pu déclarer qu'elle était susceptible d'être accomplie par un arrêté royal ou par une circulaire ministérielle ou par une convention collective de travail, tout le monde y aurait accédé.

La seconde recommandation libelle une formule de récupération des heures perdues et répare véritablement une étourderie commise par un législateur pressé et agissant sans se rendre compte des effets de ce qu'il décide. Un exemple rend la chose évidente. Un incendie, une inondation, un bris de machine survient dans un tissage et suspend toute l'activité de l'usine. Afin de réduire le temps de chômage et d'éviter des pertes de salaire aux tisserands, la loi permet aux maçons, aux menuisiers, aux

mécaniciens-constructeurs de travailler dix heures par jour pour effectuer les réparations vitales. Mais elle interdit aux tisserands, une fois l'activité reprise, d'effectuer une ou deux heures supplémentaires pour regagner le temps chômé et le salaire perdu. Bref, pour restaurer ses gains, le tisserand peut faire appel à l'énergie de l'étranger, il n'a pas le droit de tenter un effort personnel. C'est une anomalie de grand style. Grâce à ces absurdités, — il n'y a pas d'autre mot pour qualifier pareille interdiction, — huit heures de travail ne sont plus une journée normale, mais un maximum qui est rarement atteint. Perte de travail par cause d'inventaire, perte de travail pour cause de nettoyage des chaudières, perte de travail par pénurie de matière première ou de matière auxiliaire, perte de travail par insuffisance de commandes, perte de travail pour une fête exceptionnelle! Aucune de ces pertes ne peut être réparée sous l'empire des règlements actuels. Aussi, rares sont les entreprises où l'on dispose annuellement de deux mille quatre cents heures. On travaille 1,800 à 1,900 heures dans les carrières, 2,200 ailleurs, on s'approche parfois de 2,400 et on n'y arrive jamais. C'est le régime de la journée moyenne de 6 heures, de 7 heures, de 7 h. 1/2, que nous avons, ce n'est pas le régime des huit heures. La formule de récupération, dont nous avons déjà donné le principe fondamental, cherche à rendre possible la journée moyenne de huit heures. Si le Parlement l'adopte, les chômages se produisant en semaine, autres que ceux prévus pour un certain nombre de fêtes, pourront être compensés sans formalité par un travail de plus de huit heures les autres jours, mais qui ne pourra jamais excéder la limite de dix heures. Notez que cette réforme est socialement intéressante. Elle réduit les charges des caisses d'assurance contre le chômage involontaire et elle atténue les dépenses considérables que l'Etat fait pour le même objet.

La troisième recommandation concerne un point de la loi tout à fait secondaire. Le crédit maximum d'heures supplémentaires qui peut annuellement être alloué pour faire face à un surcroît extraordinaire de commande est de cent cinquante heures. Mais il doit être épuisé en trois mois. Cela oblige à instituer, durant une période de trois mois — qui peut être fractionnée — la journée de dix heures. La recommandation propose de substituer à la période de trois mois une période de six mois. Elle substitue la journée de neuf heures à la journée de dix heures. Seulement, la substitution n'est possible que moyennant une intervention du gouvernement. Dès lors, elle est repoussée par les chefs syndicaux.

Mais voici véritablement un comble. La loi autorise la semaine anglaise, quand elle est établie par accord entre patrons et ouvriers. En ce cas, le demi-congé du samedi peut être compensé par un travail de plus de huit heures les autres jours. Seulement, l'autorisation n'est jamais accordée que pour un an. Chaque année, obligation de recommencer à frais nouveaux les enquêtes, les négociations, de mettre en branle la machine administrative et de déclencher le mouvement de la paperasserie officielle. La 5<sup>e</sup> recommandation met fin à cette débauche de formalités. L'autorisation une fois donnée continue jusqu'à dénonciation de l'accord par les parties intéressées.

La recommandation va plus loin. La loi actuelle ne connaît que la semaine anglaise. Elle n'a de faveur que pour une coutume d'importation étrangère et très souvent antipathique à nos usages. Veut-on établir dans une usine la semaine belge, c'est-à-dire le demi-congé du lundi après-midi, telle qu'elle se pratique à Liège de temps immémorial, il y a interdiction de regagner les quatre heures perdues le lundi par un travail supplémentaire pendant le reste de la semaine. Le résultat c'est qu'on n'a plus à Liège la semaine belge et qu'on n'y veut pas la semaine anglaise. La semaine anglaise n'est pas au goût de tout le monde. Elle ne convient pas quand le personnel ouvrier se recrute sur place. Le samedi après-midi, la ménagère nettoie le logement, frotte au sable les meubles de la maison, recure la batterie de cuisine. Il lui déplaît d'avoir son mari et ses garçons pataugeant dans les grandes eaux, la gênant dans ses mouvements. Les travailleurs en congé sont priés d'aller à la promenade. C'est possible en été et par beau temps. En hiver et par temps de pluie, il n'y a que la ressource du cabaret. Le lundi après-midi, au contraire, se passe en famille comme le dimanche, on peut sortir ensemble si la saison s'y prête, on assiste au complet à une représentation dramatique ou à la répétition de l'opéra. La semaine belge a la préférence dans beaucoup de régions et dans grand nombre de métiers qui ne recourent qu'à la main-d'œuvre locale. Il convient

5.000 couvertures, couleurs bordées, 1<sup>m</sup>40×1<sup>m</sup>90,  
1075 gr. à solder au prix exeptionnel  
de fr. 29,75

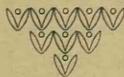


**P. GEVAERT**

Bureaux et Magasins à **GAND**

PLACE EMILE BRAUN, 2-4

RUE HAUT PORT, 37



Chèques Postaux  
78295

Téléphones  
3399 et 1632

**TAPIS D'ORIENT**

Objets d'Art

**Mochon Léon**

16-18, rue d'Arenberg  
**BRUXELLES**



**La 8 CV. FIAT modèle 509**

est par excellence la voiture rapide, économique et la mieux suspendue.

**Agence Exclusive : L'AUTO-LOCOMOTION**

35-45, rue de l'Amazone, BRUXELLES

LIBRAIRIE ALBERT DEWIT.  
53, RUE ROYALE, BRUXELLES

VIENT DE PARAÎTRE

**LÉOPOLD I<sup>ER</sup>**

*Oracle politique de l'Europe*

PAR

le Comte E. CORTI et le Baron C. BUFFIN

Un beau volume in-8° de 385 pages avec portrait hors texte.

PRIX . . . . . 25 FRANCS



Après le livre du comte L. de Lichtervelde sur Léopold II, qui vient de remporter un succès triomphal, voici un ouvrage sur Léopold I<sup>er</sup> qui piquera, au même degré, la curiosité publique.

L'œuvre du Comte Corti et du Baron Buffin est tout à fait originale. Elle n'emprunte rien aux ouvrages publiés antérieurement sur Léopold I<sup>er</sup>. On dirait même qu'elle se donne la coquetterie de les signorer presque complètement. Elle est rédigée dans toutes ses pages d'après des documents restés inédits jusqu'à ce jour : correspondances du Roi lui-même avec des princes de la Maison d'Autriche, empereur et archiducs, ainsi qu'avec des hommes d'État étrangers, papiers, mémoires et correspondances de ministres belges, et des serviteurs les plus intimes du Roi, rapports de diplomates, tous papiers restés inaccessibles aux chercheurs. C'est dire qu'on y trouvera beaucoup de nouveau. Notre premier Roi y apparaît sous un aspect insoupçonné.



COMPTOIR  
D'OPTIQUE



Maison **BLAISE**

FONDÉE EN 1888

46, RUE DE LA PAIX IXELLES-BRUXELLES

Lunetterie française et américaine. Exécution rapide  
et soignée des ordonnances de MM. les oculistes.

Même Maison en face au 49

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRERIE

ACHETEZ VOS CAFÉS

**A la Ville de São Paulo**

Maison Spéciale de Cafés crus et torréfiés

75, rue des Champs, 75, GAND

On porte à domicile — expédition

Téléphone 3424

Réduction à partir de 25 kilos

Couleurs et Vernis pour l'intérieur et l'extérieur. — Emaux. — Dorures, etc.  
Produits Chimiques purs et industriels  
HUILES INDUSTRIELLES

**GEORGES VERMÉEREN**

GAND, Marché du Vendredi, 19-22 et Rue Baudeloo, 2, GAND

Téléphone  
237

Compte Chèques postaux  
22813

Compte courant Banque de Gand  
21200

Couleurs sanitaires **MATOLIN & SISCOLIN**

FABRIQUE de COUVRE-LITS OUATES

(MAISON FONDÉE EN 1875)

**L. Peerenboom**

17-19, Rue de LESSINES, BRUXELLES-OUEST

TÉLÉPHONE : 677.15

Spécialité de couvre-lits avec ouates et laines en feuilles,  
fabriquées dans l'usine.

Articles chauds, légers, économiques, garantis pendant de longues  
années, recommandées aux pensionnés.

TOUS LES **TAPIS**

vendus les moins chers de toute la Belgique

**BOUCKOMS**

47, Boulevard d'Avroy, 47, LIÈGE

Importateur direct de tapis d'ORIENT

Pour le gros : 14, place Saint-Jacques, Liège

QUINCAILLERIES GÉNÉRALES

**A. Van Houtte-Duyck & Fils**

Rue longue des Violettes, 27, GAND

Téléphone 1587

Outils en tous genres -- Articles de Ménage

**Gros**

**Détail**

Comptoir des valeurs non cotées  
**C. FRANÇOIS & Cie**

8, rue de la Collégiale, 8, BRUXELLES

(Eglise Sainte-Gudule)

Téléphone 225.48

Adresse Télégraphique  
Céfrançois-Bruxelles

NÉGOCIATION DE TOUTE BONNE VALEUR  
HORS COTE

**A. & L. Cantillana**

Spécialités de matériaux  
légers et incombustibles  
pour cloisons, plafonds, etc.

Catalogue sur demande

Téléph. 223.75-223-76  
Télegr. Cantillana-Bruxelles

29, rue de France  
BRUXELLES-MIDI

de lui réserver un accueil favorable. D'ailleurs, les ouvriers ne s'en laissent pas imposer par la loi. A Malines, ils ont menacé de faire la grève si on ne leur accordait pas le demi-congé du lundi après-midi et la faculté de regagner le temps et le salaire perdus. C'était la grève non contre les patrons, mais contre la loi et pour la révision de la loi. Aussi la loi capitulant devant les faits, l'exécutif a-t-il pris d'urgence un arrêté royal assimilant pour Malines la semaine belge à la semaine anglaise. Cet arrêté est illégal. Dès lors que signifie une loi que l'exécutif transgresse comme il l'entend? Respect à la loi ou modification de la loi, il n'y a pas d'autre alternative. La commission a opté avec raison pour la seconde partie du dilemme. Elle propose que tout congé d'après-midi établi par accord entre patrons et ouvriers puisse faire l'objet d'une récupération. Encore une fois, les délégués syndicaux, tout en concédant l'opportunité de la réforme et tout en admirant la souplesse de l'exécutif qui ne recule pas devant l'illégalité, ont voté contre la recommandation parce qu'elle aboutissait à proposer une révision de la loi. Péricule la loi sous les coups que lui portent sournoisement ceux qui en ont la garde, plutôt que d'en changer par les voies normales les dispositions qui craquent sous le poids des faits! L'opposition des chefs syndiqués est d'autant plus singulière que la réforme ici en jeu est purement d'intérêt ouvrier et est réclamée avec menace de grève par les syndicats eux-mêmes. Car au point de vue patronal, congé pour congé, celui du lundi après-midi vaut exactement celui du samedi après-midi.

Au fond, la 1<sup>re</sup> recommandation votée par la commission fait double emploi avec la deuxième. Elle en précise un cas particulier. Si la formule générale de récupération des chômages, autres que ceux qui se produisent pour certaines fêtes, est admise, il est clair que le congé d'après-midi établi par accord à un jour quelconque de la semaine pourra faire l'objet d'une compensation. En s'occupant d'une manière spéciale de ce cas particulier, la commission ne peut avoir poursuivi qu'un but : souligner par un fait typique la nécessité d'introduire dans la loi le principe de la récupération sans formalité, et indiquer le minimum d'application qui devrait sans conteste en être fait.

Reste à dire un mot de la dernière recommandation. Celle-ci est un appel à la conciliation, à la bienveillance réciproque entre patrons et ouvriers. Sur un certain nombre de points, notamment en matière de dérogations, la loi — on l'a vu — ne peut sortir ses effets que s'il y a un accord entre le patron et les organisations syndicales. Celles-ci ont un rôle officiel défini et reconnu. Les dérogations sont subordonnées à leur consentement. Ce consentement doit être sollicité par l'entrepreneur. Des entrepreneurs refusent de reconnaître les syndicats et par principe, ne recourent pas aux dérogations. Des syndicats rejettent par esprit de système et pour sauvegarder le régime des huit heures toutes les demandes de dérogations qui leur sont adressées. On pourrait illustrer cela par des exemples empruntés à l'industrie des mines, à l'industrie des carrières, à l'industrie métallurgique. La dernière recommandation bat en brèche ce misérable état d'esprit et demande aux patrons comme aux ouvriers de se montrer raisonnables, dignes de la confiance qui leur est faite, de renoncer à leurs préventions et, par une large et fraternelle sympathie, de ne pas saboter une loi dont les rouages grincent souvent, mais dont tout de même on pourrait tirer un parti plus utile. Plaise à Dieu que cet appel soit entendu.

\* \* \*

Et maintenant, la parole est aux Chambres. On leur propose des réformes sur des points secondaires. Aucune de ces réformes ne met en péril ce qu'il y a d'essentiel dans l'institution. Aucune n'est en opposition avec les conventions que le gouvernement belge a ratifiées. Aucune ne porte atteinte aux droits syndicaux et quelques-unes les élargissent. Toutes consacrent les pratiques qui se sont introduites au mépris de la loi et qui sont tolérées avec la complicité tacite et souvent explicite du pouvoir exécutif, avec la connivence avouée des syndicats qui les appuient parfois par des menaces de grève. Le Parlement doit dire s'il entend laisser brimer son œuvre et assister à son écroulement sous les coups des impossibilités qu'elle accumule; ou bien s'il entend que sa loi soit respectée, quitte à la rendre viable par les retouches qu'imposent les coutumes sociales, les pratiques existantes, les contingences du moment et les nécessités de l'industrie. Dans le

premier cas, il aura domé le spectacle de la plus effrayante démoralisation et prêché la rébellion aux lois du pays. Dans le second cas, il aura montré qu'il y a de la virilité dans les démocraties et qu'elles ont jusqu'au scrupule le souci de la légalité : noble exemple proposé à l'imitation de tous les citoyens!

M. DEFOURNY.

Professeur à l'Université de Louvain.

## Le fiancé d'Autun

L'enquête est un genre littéraire nouveau qui tend à prendre un vaste développement.

Les enquêteurs, en général, sont gens très sympathiques. Leur rôle comporte une certaine dose d'effronterie naïve et charmante. Ils me font penser à ses enfants dont les brusques questions nous jettent dans un embarras attendi. Ils viennent nous surprendre l'esprit au petit lever, en bonnet de coton, et l'on se demande si l'on se montera tout de suite ou si l'on fera un brin de toilette.

Mais l'enquêteur connaît la discrétion. Il laisse son petit papier sur la table et se retire à pas de loup, en souriant. Nous fabriquerons nos impromptus à loisir. Nous étudions le questionnaire et nous voilà agréablement rajeunis, ramenés au bon temps de nos examens, parfois même à une période, plus heureuse encore, de notre passé.

« Si l'on pouvait aimer d'amour un paysage, auquel seriez-vous fiancé? », m'écrivait, de la part d'un journal parisien, mon honorable confrère Gaston Picard, cet infatigable frère-enquêteur, à la besace toujours pleine.

La question me plongea dans un abîme de rêverie. J'y songeais, en rencontrant ça et là les nombreux visiteurs que la saison nous amène à Autun. Je me demandais s'il s'en trouverait beaucoup parmi eux, qui fussent disposés à jeter leur bague dans l'Arroux, comme le doge de Venise dans l'Adriatique. Et j'imaginai le dialogue que je pourrais engager avec cet inconnu, de mine intelligente, qui faisait le tour de la fontaine Saint-Lazare, tenant d'une main son guide ouvert, et de l'autre, son étui à lorgnette.

Lui demander à brûle pourpoint s'il ne voudrait pas se fiancer à Autun, m'eût fait prendre infailliblement pour un employé d'agence matrimoniale. Et même après avoir bien compris de quoi il s'agissait, il est probable qu'il m'eût répondu que notre vieille ville, avec ses airs de grand'mère, ne lui suggérerait pas d'aussi tendres idées.

J'ignore s'il y a des paysages qui puissent bouleverser l'âme d'un émoi comparable à celui du premier amour. Chacun sait, en tout cas, que les fiançailles sont rarement une situation de longue haleine; elles finissent normalement par un mariage. Quand on est épris à ce point de la beauté d'un site, et séduit par ses charmes, on s'y attache, on s'y fixe, on l'épouse.

La plupart des hommes ne contractent, avec le pays qu'ils viennent habiter, qu'un mariage de raison. Ils finissent par l'aimer, comme les gens raisonnables, — et remarquez, je vous prie, que ce sont ceux-là, précisément, qui font des mariages de raison, ou bien les mots ne veulent plus rien dire, — aiment l'inséparable compagne de leurs jours.

Chez les autochtones eux-mêmes, le goût du pittoresque entre pour bien peu dans ce qu'on appelle l'attachement au pays. Je connais néanmoins plus d'un habitant d'Autun, spécialement attaché, retenu, par le milieu physique et naturel, par les pierres et les arbres, le ciel, la terre et les eaux, l'horizon, la montagne

et les bois, bref, aimant ce pays pour sa figure et ce qu'il y trouve d'agréable, enfin, l'aimant d'amour et pour ses beaux yeux, comme dirait, je suppose, notre Gaston Picard.

Ce fut le cas d'un écrivain anglais, Philippe-Gilbert Hamerton, qui vint s'établir ici à l'époque des fouilles du Beuvray. On voit encore sa maison sur la route de Château-Chinon, c'est la « Maison de l'Anglais ». Il a laissé sur Autun et sa région deux livres, d'une lecture infiniment attachante et pleins d'aperçus ingénieux, moins en ce qui touche l'histoire et l'archéologie locale que l'esthétique et l'étude des mœurs. Son gentil humour et son esprit exact ressuscitent de façon charmante une époque déjà lointaine. Rien de plus curieux que nos paysages morvandaux, vus à travers ses yeux anglo-saxons.

C'est là que j'appris qu'au dire d'Henri Martin, Autun est, après Paris, « la plus belle ville de France ». Affirmation contre laquelle j'ai entendu se récrier même des Autunois de vieille roche. Mais quelque juste sens qu'on ait des proportions, l'amour de la petite patrie et la fierté ombrageuse qu'elle inspire, reste un des sentiments les plus tenaces au cœur de l'homme.

Je n'oublierai jamais la visite d'une société d'artistes bouguignons, à qui je servais de cicerone, juché sur un autocar, et méritant très consciencieusement mon ignorance au service de leur crédulité. Des hauteurs de Couhard, je jetais des regards furtifs sur la vallée de l'Arroux et la ligne des montagnes, comme on regarde une figure chérie que l'on craint de ne point trouver assez belle devant des yeux étrangers. Et je constatais, avec une joie secrète, que jamais le soleil couchant n'avait cuit d'émaux plus splendides, jamais les toits fauves et les tours aiguës n'avaient baigné plus suavement dans les opales et les améthystes du soir.

Nous cherchons à connaître le sentiment des autres à l'égard de ce que nous aimons, avec le désir de voir nos sympathies partagées. Des deux visages d'Autun, l'antique et le médiéval, lequel séduit le plus nos visiteurs ?

On sait l'horreur que le moyen âge et « l'architecture ecclésiastique » inspirent au touriste Stendhal. Son esprit ne s'enflamme que devant les nobles restes de la grandeur césarienne, et son cœur, attristé par les églises gothiques, où il n'aperçoit que barbarie et laideté, ne s'épanouit que devant les fameuses portes. « Quelle simplicité sublime ! L'antique, même du temps de Dioclétien, élève l'âme jusqu'à cette sérénité, voisine de la vertu parfaite et qui rend les sacrifices faciles. » Voilà pourquoi, sans doute, il se serait cassé le cou avec délice sur les dalles, foulées par les légions d'Auguste. « En arrivant à Autun, j'eus le vif plaisir de marcher sur les pierres d'une voie romaine ; la rue est rapide et les chevaux ont grand peine à se tenir. »

Savants et historiens de l'art, Mérimée et Millin, par exemple, accordent aussi leurs préférences aux monuments de l'époque romaine. C'est d'Augustodunum surtout que j'entendis parler avec admiration, dans la lointaine Pologne, avant même d'avoir mis les pieds à Autun. L'Américain Morton-Fullerton s'émeut et s'exalte à l'évocation des origines vénérables de notre race. Hamerton donne une note plus éclectique. Toute *scenery* lui est bonne.

Pour ma part, il me semble sage d'apprécier, avant tout, ce qu'une ville a de plus caractéristique et de plus rare. Que serait Autun sans ses vestiges gallo-romains ? Je l'accorde au cher Robert Valléry-Radot, l'inventeur multiforme de la cathédrale gothique est plus enivrante pour une âme chrétienne que la ligne irréprochable de la Maison Carrée. Mais combien vif je ressens « l'orgueil de ces portaux » que le vieux poète autunois, François Perrin, nous montre,

*Enfant le double front du double fenestrage  
Qui encore n'a cédé à la fureur de l'âge !*

Il y a partout ailleurs des cathédrales. Je sacrifierais bien la nôtre pour quelque temple païen, à condition de garder la flèche.

Parmi nos hôtes des vacances dernières se trouvait un aimable et distingué publiciste suisse, M. Jean Reymond. Quelles instructives promenades nous fîmes ensemble ! Il nous arriva même de monter, sur le coup de minuit, à l'énigmatique Pierre de Couhard. Un spirituel docteur en médecine nous avait prétendu que c'était un ancien gnomon. L'exactitude de nos observations scientifiques devait se heurter à de sérieux obstacles. Nous avions tout juste chance de vérifier que la terre est plate, ayant bu, chez le docteur, pas mal d'eau-de-vie du Cap, et la voirie de Couhard étant encore druidique. Mais c'était bien l'heure de consulter les plus vieux spectres du passé. M. Reymond en rencontra plusieurs qui lui inspirèrent de fort belles pages sur la grandeur et la décadence des Romains.

Je lui contaïs que, je ne sais plus quel journal, énumérant les devises héraldiques de nos villes françaises, faisait des gorges chaudes de notre sous-préfecture qui ose s'intituler : *Soror et Aemula Romae*.

— Ils peuvent bien rire ! me dit-il. Vous avez un théâtre qui tenait plus de 30.000 spectateurs.

Et comme je le priais de résumer d'un mot ses impressions, il choisit celui qui exprime, depuis si longtemps, parmi les hommes, toute vénération et toute majesté :

— Auguste.

Puis il se mit à rire.

— Ne riez pas ! lui dis-je à mon tour. Voilà au moins un adjectif à sa place.

PAUL CAZIN.

*Nous publierons dans notre prochain numéro la fin des si intéressantes Impressions d'Amérique de M. le chanoine Léon Noël.*

## CHRONIQUE SCIENTIFIQUE (1)

### La fabrication et la conservation de l'air liquide

Nous savons comment nous devons nous représenter une masse gazeuse : un nombre inimaginable de molécules lancées en tous sens dans un désordre parfait avec des vitesses moyennes comparables à celles de nos balles de fusil. Les pressions exercées par les gaz sur les parois des vases qui les contiennent sont dues *uniquement* au bombardement de ces petits projectiles.

Ce que nous appelons « la chaleur » de cette masse gazeuse n'est objectivement pas autre chose que l'énergie de ces mouvements internes : un gaz donné est plus ou moins chaud selon que ses molécules ont des vitesses moyennes plus ou moins élevées : pour fixer les idées, disons qu'à 0° de l'échelle centigrade les molécules d'hydrogène, d'hélium et d'oxygène ont respectivement des vitesses moyennes de 1840, 1305 et 462 mètres par seconde ; si ces vitesses montent respectivement à 2152, 1527 et 539 mètres par seconde, ces trois gaz atteignent la température de 100°. Cela est vrai aussi pour les solides et les liquides : leur température est déterminée uniquement par l'énergie de leurs molécules.

La transformation de la chaleur en énergie mécanique n'apparaît donc pas comme quelque chose d'incompréhensible, puisque ces deux espèces d'énergie sont de même genre. Par exemple, dans

(1) Rubrique mensuelle

une machine à vapeur les molécules d'eau surchauffées (vapeur à 150°) s'agitent violemment dans le cylindre dont elles frappent avec force les parois, et comme le piston est la seule partie mobile, il recule en fournissant du travail.

Mais il y a lieu de faire ici une remarque très importante : si le piston a reculé, c'est qu'il a pris à son profit une partie de l'énergie des molécules ; or, ce que celles-ci lui ont donné, elles ne le possèdent évidemment plus ; donc, par le fait même qu'elles ont travaillé, les molécules ont des vitesses moyennes amoindries, ou pour dire la même chose en d'autres mots, la vapeur s'est refroidie dans sa détente.

Au point de vue qui nous occupe cette conclusion est tellement capitale que je dois m'y arrêter pendant quelques instants. Introduisons dans un cylindre C fermé à un bout un piston bien étanche



FIG. 1. — BRIQUET A AIR. — Si on enfonce très brusquement le piston dans le cylindre C, un petit morceau d'amadou A s'enflamme : les molécules d'air renfermées dans le cylindre ont encaissé à leur profit l'énergie fournie dans la compression. Donc leur vitesse s'est accrue ou, en d'autres termes, la température du gaz a monté. Pour employer le terme technique « toute compression adiabatique d'un gaz entraîne nécessairement une hausse de sa température ».

dont le fond porte un petit morceau d'amadou A (fig. 1). Si nous enfonçons brusquement le piston, l'amadou s'enflamme, ce qui nécessite une température d'environ 600°. Que s'est-il passé ? Nous avons fourni du travail musculaire pour enfoncer le piston à l'encontre de la pression antagoniste des molécules d'air : celles-ci ont encaissé, leur vitesse s'est accrue ou, ce qui revient au même, leur température a monté.

Réalisons maintenant une expérience inverse, fort instructive. Nous nous procurons chez un brasseur quelconque une bonbonne B d'anhydride carbonique comprimé à 50 atmosphères environ ; nous munirons la tubulure d'échappement t d'un sac de drap ou de cuir P terminé par une ouverture à chicanes e (fig. 2).

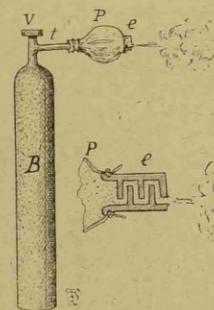


FIG. 2. — PRODUCTION DE FROID PAR LA DÉTENTE D'UN GAZ IMPARFAIT. Quand les molécules d'anhydride carbonique s'échappent par l'ouverture à chicanes e (représentée en grand à droite), elles travaillent pour repousser et faire siffler l'air ambiant. Comme elles fournissent ce travail de leur propre fonds, leur énergie interne (leur vitesse) est diminuée. Donc le gaz est refroidi. De fait, il se condense en neige à -80° dans la poche P.

coup plus encore.

Cela ne paraît pas commode. Et pourtant, que fait-on quand on ne peut sans danger passer d'un bond d'un étage à un étage inférieur ? On emprunte un escalier. Nous allons descendre aussi « par

(1) Pour assurer le bon contact entre la « neige » de CO<sup>2</sup> et le tube à mercure, il faudra verser dans cette neige un peu d'éther pour en former une pâte.

échelons » l'échelle thermométrique. Voici le schéma du processus :

Alignons un certain nombre de bonbonnes d'air comprimé à 200 atmosphères, telles qu'on les trouve dans le commerce. Soit sept, selon la figure 3 (1) ; nous munirons la tubulure de chacune d'elles (sauf de la dernière G) d'un serpentin qui contourne la suivante de manière à établir rapidement un équilibre de température entre l'air détendu d'une bonbonne et le corps de la suivante.

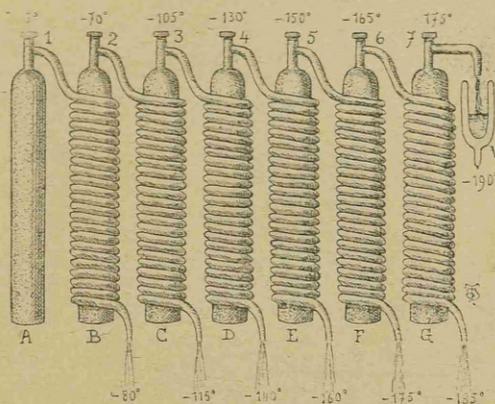


FIG. 3. — RÉALISATION EN CASCADE DE LA TEMPÉRATURE DE -190° REQUISSE POUR LIQUÉFIER L'AIR :

- 1° On ouvre la vanne 1 : L'air de A refroidi à -80° par sa détente, circule autour de la bonbonne B et abaisse à -70° son air comprimé.
- 2° On ouvre la vanne 2 : L'air comprimé de B (à -70°) tombe à -115° par sa détente et refroidit à -105° l'air comprimé de C.
- 3° On ouvre la vanne 3 : L'air comprimé de C (à -105°) tombe à -140° par sa détente et refroidit, etc.
- 7° On ouvre la vanne 7 : L'air comprimé de G (à -175°) tombe à -190°, et l'air coule en un filet liquide dans le vase V.

Cela étant, ouvrons la vanne 1. Par son travail l'air détendu de A se refroidit comme nous l'avons vu ; mettons qu'il atteigne -80°. Dans son trajet par le serpentin il lèche les parois de la bonbonne B qu'il amènera au voisinage de sa propre température, soit à -70°, et cela avant que cet air ait fourni un travail quelconque. Ouvrons maintenant la vanne 2, l'air de B (à -70°) se détend en travaillant et perd donc nécessairement une partie de la chaleur qui lui reste : il fera un bond de -70° à -115°. Par le contact de cet air refroidi, l'air comprimé de C atteindra -105°, et cela avant sa détente. On ouvre la vanne 3 : nouvelle chute et ainsi de suite. Ce même raisonnement peut se répéter mot pour mot pour les bonbonnes D, E, F et G. Cette dernière, vanne fermée, sera amenée à -175°. Ouvrons la vanne 7 : cette fois, l'air coule en un jet fumant et tumultueux et l'on peut recueillir le liquide dans un vase V (2). Nous sommes à 190° sous zéro !

Personne assurément ne s'étonnera de voir bouillir furieusement ce liquide fantastique. Mais attendons quelques instants : si nous avons pris soin d'utiliser un vase un peu spécial que nous décrirons bientôt, il se calme bien vite et le voici sous la forme d'une liqueur bleuâtre tout à fait débouillie. A la couleuvre près, on ne la distinguera pas d'une vulgaire eau gazeuse... Mais n'y touchez pas ! il pourrait vous en cuire... au sens littéral du mot !

Avant d'expliquer le mystère de ce calme apparent, disons qu'on ne s'amuse pas en réalité à aligner des bouteilles et des serpentins. La solution pratique est autrement élégante : L'appareil de Hampson, qui alimente en air liquide des multitudes de laboratoires, est représenté par la figure 4 : Une bonbonne d'air comprimé B est reliée à un très long tube OO' terminé par un robinet R par lequel se fait le travail de détente. L'air détendu et froid chemine en sens inverse par le canal concentrique CC' et s'échappe à l'air libre par l'orifice e. (3)

(1) En réalité, pour atteindre le but, il en faudrait des centaines. Mais cela ne change rien à notre raisonnement.

(2) Notons que 1 litre d'air liquide est formé par la condensation d'un peu plus de 700 litres d'air à la pression normale.

(3) Pour éviter l'encombrement de ces longs tubes concentriques (appelés échangeurs de température), on les contourne en spirale, et on enferme celle-ci dans un cylindre calorifugé.

L'air détendu en R étant froid abaisse dans son trajet de retour CC' la température de la nouvelle provision d'air comprimé arrivant par OO', de sorte que celle-ci est déjà froide *avant* son travail

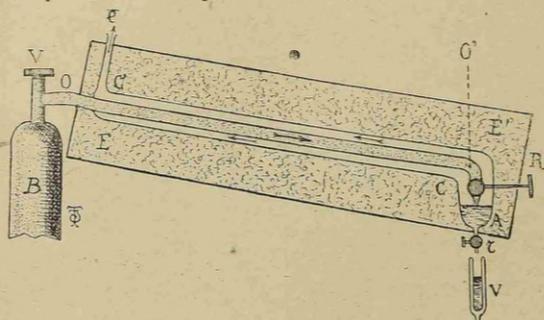


FIG. 4. — MACHINE A AIR LIQUIDE DE HAMPSON (1896). L'air comprimé arrive par le tube central OO' de l'échangeur de températures. Il se détend et se refroidit en R et retourne à basse température par le tube concentrique CC' pour s'échapper à l'air libre par e, après avoir cédé tout son « froid » au tube OO'.

L'air de CC', toujours plus froid que celui qui arrive par OO' (puisqu'il vient de se détendre), refroidit sans cesse ce dernier, de sorte que la détente se produit à des températures de plus en plus basses.

Donc, quand le robinet R est ouvert, la température descend d'une façon continue jusqu'à une limite infranchissable, qui est celle de la liquéfaction de l'air. Le liquide obtenu s'accumule en A et peut se soutirer en V.

Pour protéger l'échangeur contre la chaleur extérieure, on l'entoure d'une enveloppe calorifuge d'ouate, EE'.

de détente; ce travail la refroidira encore et par contre-coup la troisième provision arrivant par OO' aura une température inférieure à celle de la précédente, et ainsi de suite. Après dix minutes environ de ce fonctionnement continu la température de  $-190^{\circ}$  sera atteinte et l'air liquéfié s'accumulera dans la poche A d'où on pourra l'extraire par le robinet  $\tau$ .

Dans la pratique industrielle (1) la bonbonne d'air comprimé est remplacée par un compresseur qui fournit à jet continu de l'air à 200 atmosphères.

Une conclusion immédiate de ce que nous avons expliqué au début de cette chronique, c'est que tout le secret de la chute de température est dans le travail que fournissent les molécules d'air. Donc plus ce travail est considérable, plus le procédé sera efficace. Or, ce travail peut être de deux espèces :

1<sup>o</sup> Dans une masse d'air fortement comprimé, les molécules ne sont pas indépendantes les unes des autres; elles sont assez rapprochées pour que leur attraction mutuelle ne soit pas négligeable. Il s'ensuit aussitôt, que lorsque le gaz se détend, il se produit quelque chose d'analogue à ce que subit une balle qu'on lance en l'air : elle perd sa vitesse à cause de l'attraction terrestre. De même les molécules qui s'éloignent les unes des autres perdent, du fait de leur attraction mutuelle, un peu de leur vitesse, ce qui correspond à un refroidissement. C'est cette utilisation du « travail interne » du gaz qui est mise à contribution dans la machine de Hampson « à simple écoulement ».

Carl Linde de Munich a apporté à cette machine des perfectionnements remarquables qui portent son rendement à 0,65 litre d'air liquide par cheval-heure utilisé au compresseur.

2<sup>o</sup> Mais l'air peut aussi dans sa détente produire un *travail extérieur* important, et le rendement frigorifique de la détente sera évidemment maximum si on utilise toute l'énergie de la détente dans un moteur à air comprimé. La réalisation pratique de cette utilisation se butait à des difficultés énormes, notamment le graissage des moteurs à air comprimé alimentés par de l'air refroidi au voisinage de  $-190^{\circ}$ . C'est le génial ingénieur français Georges Claude, auquel la science appliquée doit tant et de si admirables progrès, qui aplanit ces difficultés l'une après l'autre, et mit sur pied une machine à air liquide avec détente à travail récupérable dont le rendement est de plus de 1 litre par cheval-heure utilisé au compresseur (2).

(1) Car nous verrons bientôt qu'on peut parler de la fabrication industrielle de cet étrange produit!

(2) Un des avantages de la méthode Claude, c'est de rendre superflues les formidables pressions (200 atm.) indispensables dans les appareils à simple écoulement. Les machines Claude ne nécessitent que 15 atmosphères ou moins encore.

Une fois l'air liquéfié il s'agit de conserver ce produit hétéroclite! Vu l'effort énorme qu'on dut déployer pour contraindre l'air à revêtir cette forme nouvelle, il semble que, laissé à ses propres moyens, il reprendra d'un coup l'état gazeux qu'il a quitté de si mauvaise grâce. Il n'en est rien : quand on soutire l'air liquide en  $\tau$  (fig. 4), il se montre d'abord assez turbulent, parce que les parois du nouveau récipient sont *pour lui* effroyablement chaudes; mais dès que l'équilibre des températures s'est établi (après deux ou trois minutes) le liquide se montre d'une stabilité inattendue; il bout faiblement, sans plus.

Pour peu qu'on réfléchisse, il n'y a là rien que de très naturel : quand on introduit un seau d'eau dans une fournaise, elle ne se vaporise pas *d'un coup*, mais entre en ébullition et passe à l'état de vapeur *petit à petit*. Les deux phénomènes sont tout à fait du même ordre. Examinons-les d'un peu plus près :

Au moyen d'une lampe à alcool chauffons un récipient d'eau dans lequel plonge un thermomètre. Ce dernier indique des accroissements, rapides d'abord, puis plus lents, de température; à  $100^{\circ}$ , il s'arrête. Je me dis : la lampe donne tout ce qu'elle peut donner. Je la remplace par un gros bec de Bunsen ou par un brasier très ardent : l'ébullition de l'eau devient plus vive, mais le thermomètre s'obstine à marquer  $100^{\circ}$ .

J'arrive à la conclusion : à l'air libre, il est impossible de faire dépasser à l'eau pure la température de  $100^{\circ}$ , c'est sa *température d'ébullition*. Ceci n'est pas en contradiction avec ce que nous avons dit de l'identité entre la chaleur et la vitesse moléculaire moyenne, au contraire : dès que la vitesse moléculaire moyenne correspondant à  $100^{\circ}$  est atteinte, les molécules les plus rapides sont capables de s'échapper; plus est grande la quantité de chaleur apportée plus nombreuses sont les fuyardes, mais une vitesse (ou une température) plus grande est incompatible avec l'état liquide (1); elle nécessite l'état gazeux. Donc la « phase liquide » ne peut dépasser  $100^{\circ}$ .

Comme les molécules des divers corps n'ont ni la même poids ni la même attraction mutuelle, il est évident que la « vitesse de libération » qui correspond à « la température d'ébullition » n'est pas la même pour tous les liquides. Ainsi elle est de  $350^{\circ}$  pour le mercure, de  $157^{\circ}$  pour l'essence de térébenthine. Pour l'alcool, cette vitesse est atteinte à  $78^{\circ}$ , pour l'éther sulfurique à  $35^{\circ}$  (fig. 5).

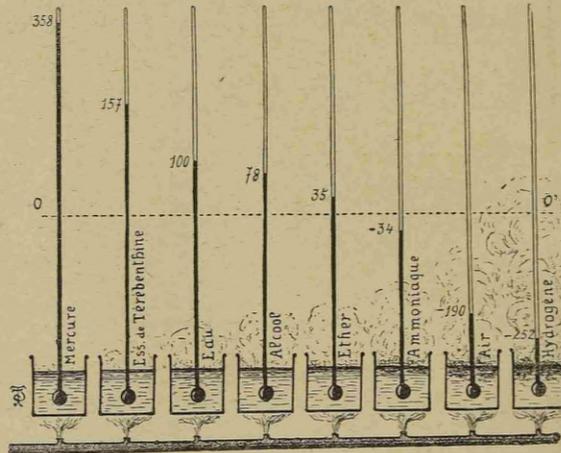


FIG. 5. — TEMPÉRATURE D'ÉBULLITION DES LIQUIDES. Une rampe à gaz chauffe une série de liquides dans lesquels plongent des thermomètres (on suppose qu'il en existe gradués entre  $350^{\circ}$  et  $-260^{\circ}$ ). Ceux-ci s'arrêtent, pour chaque liquide, à une température déterminée appelée *température d'ébullition* à l'air libre. Celle-ci peut très bien être située sous le zéro de l'échelle centigrade (indiqué par la ligne interrompue OO'). C'est le cas pour l'air liquide qui bout à  $-190^{\circ}$ . A l'air libre, il ne dépasse jamais cette température, ce qui explique qu'il ne se volatilise pas d'un seul coup quand on le soutire.

Pour certains corps la « vitesse de libération » que les molécules ne peuvent dépasser sans rendre impossible l'état liquide à l'air

(1) Bien entendu, à l'air libre, car si on opère en vase clos ou sous pression, une force nouvelle maintient les molécules prisonnières, même avec des vitesses plus grandes. Aussi la température d'ébullition croit-elle avec la pression supportée par le liquide.

## Missels de Dom Lefebvre O. S. B.

Vient de paraître : (3<sup>e</sup> édition)

### MISSEL QUOTIDIEN ET VESPERAL

GRANDE ÉDITION

Surnommé le « ROI DES MISSELS » Ports caractères, nombreuses explications et gravures, commentaires absolument nouveaux d'après les Pères de l'Eglise, véritable encyclopédie liturgique (en 1 et 2 vol.).

### MISSEL QUOTIDIEN ET VESPERAL

(caractères courants)

Le livre idéal du fidèle, format commode, abondantes notes de liturgie et d'histoire, Rituel, Office des défunts, Kyriale, etc., etc. (fourni avec et sans vespéral).

### MISSEL VESPERAL ROMAIN

Quotidien, comme les deux types précédents, les gravures ont été réduites et les notes résumées afin d'obtenir un volume plus léger et d'un prix plus réduit.

### MISSEL VESPERAL DU DIMANCHE

Le missel dominical le plus complet et le plus beau, avec explications liturgiques et notation grégorienne.

### MISSEL DES JEUNES

Le cadeau indiqué pour première communion. Cet ouvrage contient les messes des dimanches et fêtes, 7 messes en notation moderne, des motets, cantiques, etc., etc.

CES MISSELS existent en toutes reliures, avec custodes toile ou cuir. Les propres des diocèses de Belgique, de plusieurs diocèses français et des principaux ordres religieux peuvent y être ajoutés sur demande.

## Imagerie liturgique

**TABLEAU MOBILE** des cérémonies de la messe basse.— La messe basse expliquée et démontrée : les différentes positions du prêtre, du servant, les objets liturgiques **EN DÉCOUPAGES**, Poses mobiles, rendues possibles par un système de fentes pratiquées dans le carton de fond. Quatre grands tableaux en couleurs de 50×70 cm.

Prix : 24 francs (plus port et emballage.)

**LES ÉVANGILES DES DIMANCHES ET DES FETES**, grandes planches en 6 couleurs, présentation très soignée, format 39 1/2×60 cm, sur papier de première qualité (21 planches parues). Prix de la planche : fr. 4.50.

**LES MESSES DES DIMANCHES ET DES FETES** expliquées par l'image. Images en feuilles, genre Epinal, artistiques (5 couleurs) pour l'apostolat populaire et pratique (14 feuilles parues). Prix par feuille : 0.35.

**CARTES POSTALES ILLUSTRÉES** (5 couleurs) en pochettes de 12 cartes. Mêmes sujets que les précédents, mais disposés en vue de permettre la projection par les appareils modernes (2 pochettes parues) Prix de la Pochette : fr. 2.50

**BONS POINTS EN COULEURS** (6 couleurs et 1 or). Vignettes du peintre René de Cramer, textes de Dom Lefebvre. Tirage lithographique très soigné. **Les Sacrements-Les Évangiles des Dimanches**. Chaque bon point mesure 6×8 cm. La feuille de 60 bons points : fr. 3.60. Par pochette de 60 images découpées : fr. 4.50.

**PAPIER A LETTRE** avec vignettes sépia (**Dimanches de l'Année, Fêtes de l'Année**) en bloc. Le bloc : 4 francs. (**du Christ-Roi**). Le bloc : 3 francs.

**ENVELOPPES** avec cachet au verso. Prix par 50 : fr. 4.50.

**IMAGES LITURGIQUES**, formats A 5×8 et B 7×11.5 (extraites du missel). Prix : A par 12 1.20; B la pièce fr. 0.15.

**IMAGES DU CHRIST-ROI** (3 types). La pièce : fr. 0.25.

**LES DIMANCHES ET JOURS DE FETES :**

- a) 60 cartes illustrées, sépia, par René de Cramer. La pochette, prix : 6 francs.
- b) Les mêmes, tirage très riche en 8 couleurs, la pochette, prix : 14 francs.

**LES CÉRÉMONIES DE L'ORDINATION**, 1 carnet de 25 cartes. Prix : fr. 3.50.

**LA MESSE SOLENNELLE**, 1 carnet de 35 cartes. Prix : 5 francs.

**LA MESSE BASSE**, 1 carnet de 25 cartes. Prix : fr. 3.50.

DEMANDEZ PROSPECTUS SPÉCIAUX ET SPÉCIMENS à

**l'Apostolat Liturgique de l'Abbaye de Saint-André, Lophem lez-Bruges**

# COMPAGNIE DES ARTS

SOCIÉTÉ ANONYME

BRUXELLES

TELÉPH. : 479,60  
483,11

MEUBLES

DÉCORATION d'INTÉRIEURS

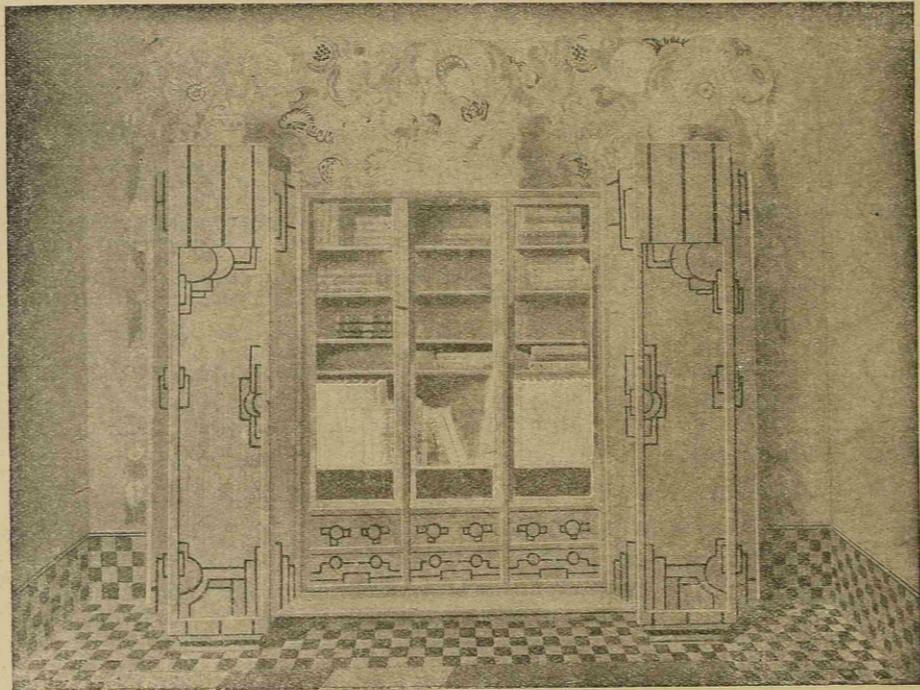
MENUISERIES

MOBILIER d'ÉGLISE

STATUAIRE & PEINTURES RELIGIEUSES

## BIBLIOTHEQUE

AUTEUR : M<sup>lle</sup> H. BOSCHÉ



GRAND PRIX

EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS  
PARIS 1925

15-19, RUE DE LA CROIX-DE-PIERRE

libre est déjà atteinte en dessous du 0° de l'échelle centigrade (qui correspond à la température de la glace fondante : c'est l'unique signification de ce « zéro »). De fait le gaz ammoniacque bout à - 34°, température que le brûleur le plus ardent ne peut lui faire dépasser. L'air liquide atteint sa température d'ébullition à - 190° : déjà à cette température (que nous appelons terriblement basse... par rapport à nous, mais qui est très haute relativement à l'hydrogène bouillant, soit - 252°), les molécules d'air ont une vitesse suffisante pour s'échapper. Dès lors, l'air liquide, même dans un four, et à plus forte raison sur une table, ne dépasse jamais - 190°. Ne nous étonnons donc pas qu'il ne se vaporise pas d'un coup : il bout, c'est tout ce qu'il peut faire. (1).

Mais c'est beaucoup trop! car en bouillant l'air liquide s'évaporait petit à petit, et c'est ce qu'il faudrait éviter. Comment arrêter-nous l'ébullition de l'eau? En éliminant la source de chaleur, c'est-à-dire en éloignant la lampe. Comment empêcher l'ébullition de l'air liquide? De la même façon : en supprimant l'apport de chaleur... mais c'est ici moins commode, car pour ce liquide à - 190° tout ce qui l'entoure est brûlant!

Il reste une ressource : interposer entre les corps environnants et l'air liquide une barrière infranchissable à la chaleur, ce qui nous invite à examiner comment celle-ci se propage.

La chaleur étant le mouvement moléculaire, on comprend aussitôt le mécanisme de sa « conduction » : si en un endroit les molécules sont plus tranquilles (moins chaudes), les voisines plus agiles les taquineront jusqu'à uniformiser l'énergie du mouvement dans toute la masse. Cela étant, le Dr d'Arsonval, dès 1887, se fit cette réflexion généralement simple : puisque les molécules sont les porteurs de la chaleur, établissons entre le corps froid et le milieu chaud une « zone neutre » sans molécules, toute conduction sera arrêtée net!

Il fit souffler l'un dans l'autre deux ballons de verre à long col (fig. 6) réunis par une soudure s au bord supérieur. En reliant la tubulure t à une machine pneumatique, il fit régner entre ces deux enveloppes un « vide »

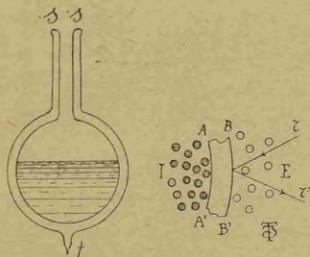


FIG. 6. — FLACONS DE D'ARSONVAL ET DEWAR. Deux ballons de verre sont soufflés l'un dans l'autre et on a fait régner dans l'espace intermédiaire un vide aussi complet que possible. Les molécules d'air E (figurées dans le dessin agrandi, à droite) frappent le verre de l'enveloppe extérieure, mais entre les parois BB' et AA', il n'y a pas d'intermédiaires pour communiquer ce mouvement aux molécules d'air liquide I.

De plus, les « rayons calorifiques » r de l'éther qui frappent le flacon sont réfléchis selon r' parce que les parois de verre sont argentées. Donc l'air liquide est aussi à l'abri de la chaleur rayonnée par le milieu ambiant.

Les « flacons thermos », qui sont vendus couramment pour conserver des boissons fraîches en été et chaudes en hiver sont des flacons de d'Arsonval et Dewar entourés d'une gaine protectrice métallique.

(1) Un liquide bout quand la pression des vapeurs (c'est-à-dire des molécules libres) qu'il dégage est égale à la pression extérieure que ce liquide supporte. A la pression atmosphérique cela est réalisé pour l'eau, à 100°; pour l'éther sulfurique à 35°; pour l'air liquide à - 190°. Il faut donc bien se garder de confondre « bouillant » et « chaud » (par rapport à nous). Dans le vide, l'eau bout en se refroidissant sans cesse (parce qu'elle perd ses molécules les plus rapides) et se prend en glace en bouillant! C'est le principe de la machine à glace de Carré.

(2) Deux restrictions à faire :

1° Le vide n'est jamais complet entre les deux parois : il reste encore 30 milliards de molécules par millimètre cube quand le vide est poussé au millième d'atmosphère! Cependant, l'on peut dire que les chocs mutuels sont

parfait, ne nous envierait aucune chaleur. Les corps chauds « rayonnent », c'est-à-dire que leurs molécules ont pris sur l'éther dans lequel baigne tout notre univers, et le font osciller, opérant à ce point de vue comme un émetteur de T. S. F., quoique avec une fréquence beaucoup plus élevée; ces ondes de l'éther à leur tour, quand elles rencontrent des molécules trop paresseuses, les agrippent et les agitent à leur propre allure. Il faudrait protéger l'air liquide contre ces ondes calorifiques venant de tous les corps qui l'entourent. Ce fut l'œuvre du physicien anglais Dewar : il se dit tout bonnement que les miroirs réfléchissent les ondes de l'éther : lumière, chaleur, ultra-violet, et que dès lors il suffirait d'argenter le verre des ampoules à double paroi pour rejeter en arrière toute la chaleur rayonnée vers l'air liquide. Cette fois la solution est complète : quand on touche un vase de Dewar rempli de ce liquide — à 190° on n'a aucune impression de froid; pas la moindre buée ne ternit l'éclat de son miroir; il peut conserver son contenu pendant près d'un mois! (1)

Reste la fragilité de ces récipients coûteux, fragilité qui rend précaire leur emploi industriel. On ne pouvait s'arrêter en si beau chemin... mais il faut que je m'arrête, moi, pour que cette chronique ne dépasse pas les bornes du permis. Nous aurons l'occasion d'y revenir en parlant des applications pratiques de ce produit que nous avons appris à fabriquer et à conserver.

J. TILIEUX.

## Survivance du Saint-Empire

*Multa renascuntur quæ jam cedere* : cet hexamètre de l'épître aux Pisons me revient constamment à la mémoire depuis la guerre. Mais avec un sens politique, un sens universel. Il ne s'applique, en effet, plus aux mots tombés en désuétude et qui, tout à coup, par la volonté d'un grand poète ou le caprice d'une mode intellectuelle, reviennent en usage, ou bien aux institutions du passé, à toute l'histoire. Il semble aux esprits superficiels, aux utopistes, que la guerre a déterminé la grande, la définitive rupture avec le passé, qu'elle a tué plus de morts que de vivants. Quelle erreur! comme les bombardements creusaient et bouleversaient la terre, comme les tranchées allaient chercher le roc sous la glèbe remuée, de même la guerre a mis le passé à nu. C'est le XIX<sup>e</sup> siècle qu'elle a éliminé avec ses « idées modernes » qui nous paraissent aussi vieilles aujourd'hui que les « idées philosophiques » du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce mur abattu, nous voyons mieux ce qu'il y a derrière : toute la perspective qui relie notre époque au moyen âge, à l'empire romain. La disparition de naguère a rapproché de nous jadis. Pourquoi?

Parce que, toutes les fois qu'elles cherchent à réagir contre les générations précédentes, les générations nouvelles regardent par dessus l'épaule, tout en marchant, vers des âges lointains avec lesquels elles se sentent soudain des affinités électives. Le dix-huitième siècle, dans sa réaction contre l'ancien régime, la vie de salons, la politesse, le dogmatisme classique, regardait, tantôt vers les républiques de Rome, d'Athènes, de Sparte, tantôt vers

relativement rares, puisqu'il s'en produit un million de fois moins que dans les conditions ordinaires.

2° Il y a contact direct entre l'air chaud et l'air liquide par la surface libre. C'est pour diminuer cette perte que les flacons sont munis d'un ong. col.

(1) Les flacons contenant de l'air liquide ne peuvent jamais être bouchés, sinon la pression monterait dans le récipient (par évaporation) et, la température d'ébullition suivant elle aussi une marche ascendante, l'air liquide atteindrait bientôt - 140°, température à laquelle l'air est toujours gazeux, même sous les plus formidables pressions. Le flacon éclaterait d'ailleurs bien avant cela comme une chaudière surchargée.

les barbares du Nord, l'Ecosse d'Ossian, la Scandinavie des Eddas, tantôt vers le sage Chinois ou le bon sauvage, et même vers un moyen âge de chevaliers galants et de troubadours amoureux : et, par delà, dans le bleu du rêve où l'on ne distingue plus les montagnes des nuages, il croyait entrevoir l'Arcadie, l'âge d'or. Avec moins de naïveté, — ne sommes-nous point au temps des illusions perdues? — avec plus de science, de réalisme, d'esprit critique et constructif, nous regardons, nous, vers les époques où l'Europe était encore une dans la foi, dans la pensée, dans les institutions. Car, nous qui sommes astreints à reconstruire en commun ce que la guerre des nations a détruit, nous avons l'esprit de synthèse et le sens de l'universel. Voilà pourquoi l'empire romain et l'Europe chrétienne du moyen âge, — deux ères dont nous voyons maintenant la continuité, tandis que nos pères voyaient leur opposition, — nous attirent aujourd'hui de plus en plus, car elles contiennent l'idée que la guerre a fait jaillir de terre, et que nous cherchons à réaliser.

L'époque moderne avait constitué les grandes nations, centralisées d'abord par l'absolutisme, unifiées, nivelées ensuite par la démocratie. Au dessous, les nationalités, les cités, les groupes sociaux, les particularismes étouffaient. Au dessus, on ne reconnaissait aucune autorité, même religieuse, même morale. L'unité italienne avait enfermé le pape dans le Vatican et mis un roi démocrate dans le Quirinal. L'Etat s'adorait lui-même, s'arrogait tous les pouvoirs et tous les droits, et voulait tout faire, de la philosophie comme de la cuisine. La guerre a brisé cet ordre : s'il a l'air de se tenir encore debout, c'est équilibre instable. Sous la surface il s'est creusé des abîmes. Étatisme, parlementarisme, démocratie sont des agonisants : le socialisme, au lieu de les sauver, leur fera rendre un peu plus vite le dernier soupir. Un monde nouveau est déjà conçu dans les esprits. Les faits suivront, tôt ou tard : ils sont d'ailleurs déjà en marche.

Car les esprits contemporains sont beaucoup moins exclusivement nationaux que ne l'étaient ceux d'avant la guerre. La patrie a repris pour eux un sens intime, historique. Elle redevient une chose concrète : la famille, la terre, la cité, la tradition locale ou régionale. Patriotisme qui s'étend en profondeur, répugne à toutes les centralisations. Mais, en même temps, ils ont, ces esprits, un nouveau sentiment, celui de l'Europe. N'est-ce point, cela, un retour à une conception qui fut celle du moyen âge, et que le Saint Empire reçut la mission de réaliser? Toutes les libertés chères aux petites républiques d'autrefois sous la protection, mais aussi sous la loi d'une autorité suprême, d'un défenseur et d'un arbitre. Où cela va-t-il nous conduire? Peut-être à la synthèse de la raison monarchique et du sentiment républicain. L'Europe d'après-demain ressemblerait aussi à celle du XIII<sup>e</sup> siècle par son fédéralisme politique, par ses institutions corporatives, par sa philosophie objective et par l'organisation juridique d'une *pax romana*. Un nouveau Saint Empire.

Dans l'Europe actuelle — si j'étais Britannique, je dirais sur le continent — trois nations représentent encore cette survivance du Saint Empire : l'Autriche, la Belgique et la Suisse. Ce sont trois petites nations : or, les petites nations possèdent, précisément à cause de leur faiblesse politique et militaire, un sentiment très vif de la solidarité européenne. Et, parce qu'elles ont des frontières étroites et des horizons forcément bornés, leurs esprits les meilleurs dépassent ces limites et tendent à l'universel. Ils sont volontiers humanistes comme on l'était au temps d'Erasmus.

Il y a souvent quelque chose de plus humain dans le cœur d'un petit peuple que dans celui d'une grande puissance. Aucun impérialisme; au contraire, la bonne volonté, le désir, le besoin même de reconnaître une autorité supérieure, européenne. L'arbitrage obligatoire, voilà pour eux la garantie de l'indépendance.

L'Autriche, la petite Autriche d'après la guerre, qui s'est orga-

nisée politiquement sur le modèle de la Suisse, représente surtout le principe même du Saint-Empire, ce que j'appellerais l'« idée capitale » : matière germanique et forme latine, disions-nous récemment dans notre article sur Vienne, c'est-à-dire l'harmonisation de toutes les grandes cultures européennes — allemande, française, espagnole, italienne, slave, flamande, sans oublier les apports de l'Orient — en une civilisation une et composite, une civilisation chrétienne, catholique. La Belgique représente une autre idée, celle de l'autonomie communale : la commune organisée corporativement, crée la culture urbaine, symbolisée par la cathédrale, l'hôtel de ville, la halle aux marchands, le port et l'enceinte. Civilisation composite, comme celle dont Vienne est la capitale : germanisme et latinité, mais très forte unité d'esprit. La Suisse, enfin, représente les petites républiques, à la fois patriciennes et paysannes, qui se sont fédérées parce que, malgré toutes les différences de race, de langue, de religion, elles ont un intérêt commun à défendre : leur autonomie. Germanique et latine à la fois, la Suisse est le pays où les institutions les plus anciennes du Saint-Empire survivent le mieux aujourd'hui. Pensez à l'organisation de ses bourgeoisies, aux « lardsgemende » des petits cantons, au système de milices, au théâtre populaire, au *festspiel*, qui est la dernière survivance du mystère médiéval; pensez aux dialectes allemands, lesquels représentent une autre survivance, celle de l'allemand médiéval, et à cette langue rhétoromane, dérivée du latin populaire qu'on parlait dans toutes les vallées alpines à l'époque de Charlemagne.

Trois admirables décors urbains symbolisent ces impériales survivances : la Hofburg à Vienne, la place de l'Hôtel-de-Ville à Bruxelles, la rue Centrale de Berne, avec ses arcades et ses fontaines enluminées. J'y voyais pendant longtemps un passé et des ombres, j'y vois maintenant un avenir et des vivants.

G. DE REYNOLD.  
professeur à l'Université de Berne,  
membre suisse à la Commission de Coopération  
intellectuelle à la S. D. N.

## ABONNEMENTS A L'ETRANGER

Nos nombreux abonnés étrangers nous obligeraient beaucoup en nous faisant parvenir le montant de leur abonnement (11 ou 9 belgas suivant les pays) soit en souscrivant un abonnement, soit avant l'expiration de leur abonnement en cours.

Il ne sera plus donnée suite qu'aux demandes d'abonnement accompagnées du paiement anticipatif. Le service de la Revue sera supprimé sans autre avis à l'échéance de tout abonnement qui n'aura pas été renouvelé par le versement du montant dû.

Le prix de l'abonnement pour l'étranger est fixé comme suit :

- I. — Pour le Congo belge, le Grand-Duché de Luxembourg, l'Allemagne occupée . . . . . 8 belgas
- II. — Pour l'Algérie, l'Allemagne, l'Argentine, l'Autriche, la Bulgarie, le Canada, l'Esthonie, l'Ethiopie, la France, la Grèce la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, l'île Madère, le Maroc, le Paraguay, la Perse, la Pologne, le Portugal et ses colonies, la Roumanie, la Sarre, la Tchéco-Slovaquie, l'île Terre-Neuve, la Tunisie, l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, l'Uruguay, la Yougoslavie. . . . . 10 belgas
- III. — Pour tous les autres pays . . . . . 13 belgas

## Rivarol

Le comte Antoine de Rivarol, comme il voulait qu'on l'appelât, vit le jour en 1753, dans l'auberge des *Trois-Pigeons* de Bagnols, où son père tournait la broche et écorchait les clients (1). Une fois, cependant, le traître dépassa tout de bon la mesure; et s'étant permis de présenter, à un grand seigneur, une note de soixante livres pour son déjeuner, la rôtisserie des *Trois-Pigeons* fut fermée par décision de l'autorité supérieure. A cette époque, il y avait encore une justice et de prompts châtiments pour les hôteliers qui volaient leur public.

Cet événement désargenta le père Rivarol, qui voulut retirer son fils du collège des Josophites où il étudiait fort bien. Mais, à onze ans, le jeune Antoine se montrait déjà persuasif, quand il s'agissait de quémander. Il se se rendit donc à l'évêché de Cavailon et requit l'aide de Mgr Crispin des Achards de Labaume. Celui-ci paya dorénavant sa pension, et lorsque son protégé eut dix-sept ans, il s'estima bien récompensé en le voyant entrer au séminaire de Sainte-Garde en Avignon.

Durant quelques années, il exista un abbé Rivarol, qui était joli comme un cœur et mettait tout en œuvre pour le paraître encore davantage. Sa vocation ecclésiastique dura jusqu'au moment où ses maîtres s'aperçurent qu'il était incrédule et ne cherchait qu'à faire carrière. On vous le mit promptement à la porte. Lui, prit le chemin de Paris. Ce qu'il fit en route, les expédients auxquels il recourut pour payer son voyage, comment il devint, un moment, soldat : nous avons là-dessus fort peu de lumières, Rivarol ne racontant jamais que ce qui était à son avantage. Au reste, ce que les flibustiers ont de mieux à faire, c'est de pratiquer la discrétion.

Il se logea à Versailles, s'imaginant que c'était du lieu où se tenait la cour qu'il lui fallait prendre son vol. Ensuite, il changea son nom roturier en celui de « chevalier de Parcieux ». Ces deux précautions prises, il composa des épigrammes, tenta de se pousser chez les grands, réussit à être présenté à d'Alembert et à Voltaire, et il fut bientôt célèbre pour son esprit et son merveilleux talent de causeur. Cependant, sa renommée et ses emprunts généalogiques arrivèrent aux oreilles d'un certain de Parcieux, authentique celui-là, qui n'entendait pas qu'on lui volât son nom et manda notre chevalier chez lui.

— Qui vous a autorisé à vous emparer de l'illustre et honorable nom des de Parcieux? dit-il à cet emprunteur.

Rivarol essaya de plaider et de charmer, comme il savait si bien faire. Mais, sa séduction n'opéra point ici. Et il dut gagner la porte en toute hâte pour éviter d'être battu.

Comme le courage n'était point son fort, le fils du rôtisseur de Bagnols évita de mécontenter désormais la tribu des de Parcieux, et du jour au lendemain, il devint « le chevalier de Rivarol », de quoi personne ne pouvait prendre ombre.

\* \* \*

J'ai lu qu'une *Dernière Heure* quelconque avait, un jour, publié l'annonce suivante :

« Entraînement à l'appétit : bon coup de fourchette, bien élevé, accepte invitations chez personnes manquant d'appétit; procédé méthodique, résultats merveilleux; condition essentielle : cuisine au beurre. »

L'état de pique-assiette fut celui où Rivarol vécut le plus souvent. Mais, pour être équitable, il sied de reconnaître qu'il possédait d'autres qualités que celle d'avoir bon appétit et d'aimer la cuisine au beurre. C'était un cerveau d'une admirable lucidité, un beau garçon, un éloquent parleur, un épigrammatiste inépuisable et un écrivain de premier ordre. Il réussissait, par son talent, à desennuyer ceux et celles qui l'invitaient; et aussi, du même coup, à se mettre tout le monde à dos.

Il arriva souvent à monsieur le comte de Rivarol (on pense bien qu'il ne s'était pas longtemps attardé au grade de chevalier) de subir le sort général des moqueurs et de devoir avaler des couleuvres.

(1) Louis LATZARUS : *La vie parisienne de Rivarol*. (Collection : Le roman des grandes existences). Paris : Plon, 1926.

Une année, c'était l'abbé Delille qu'il avait le plus malmené. L'abondant versificateur ayant publié le *Poème des Jardins*, dont tout Paris s'engouait, Rivarol s'avisait qu'il avait oublié les choux. L'abbé Delille, natif d'Auvergne, eût pourtant dû se souvenir d'un légume qui avait nourri son enfance, s'écriait notre censeur. Et il faisait dire au chou :

*Enfant dénaturé, si tu rougis de moi,  
Vois tous les choux d'Auvergne élevés contre toi.  
Songe à tous mes bienfaits, délicat petit-maître,  
Ma feuille t'a nourri, mon ombre t'a vu naître.*

Et la chute du poète était prédite en un vers qui fut bientôt partout répété :

*Sa gloire passera, les navets resteront.*

L'abbé Delille, ayant le succès et l'argent pour lui, ne se fâchait pas; il colportait même ces moqueries; et il voulut, à l'occasion, rendre le bien pour le mal, en venant au secours de la femme de son critique.

Il faut savoir que Rivarol, pour obtenir la main de la demoiselle anglaise qu'il recherchait, lui avait promis un douaire. En attendant, il négligeait de lui procurer du pain. La malheureuse était réduite à mendier. Elle fût tombée dans le plus affreux dénûment, ainsi que son enfant, si Marguerite Lespagnier, sa servante, ne l'eût prise en pitié. Celle-ci sacrifia pour sa maîtresse toutes ses économies; elle emprunta à de petites gens comme elle; puis se loua comme garde-malade afin de faire subsister M<sup>me</sup> Rivarol et son enfant. Un tel dévouement fut bientôt célèbre et méritait une récompense. Il émut M. Louvet, qui écrivit un mémoire pour le signaler à l'Académie, laquelle devait précisément décerner, pour la première fois, le prix Montyon.

Et le jour vint où Mgr l'archevêque d'Aix, directeur de la glorieuse compagnie, désigna à la France entière la magnifique conduite de la dame Lespagnier, « qui avait sacrifié à la personne confiée à ses soins non seulement tout ce qu'elle possédait, mais encore tout ce que son crédit avait pu lui procurer pendant l'espace de deux ans. »

On sut ainsi que si Rivarol faisait des bons mots, il oubliait par contre de nourrir sa femme et son enfant.

Evidemment, l'abbé Delille, membre de l'Académie, n'avait eu garde de s'opposer à l'attribution d'une récompense aussi justement méritée. L'histoire dit qu'il n'était pas vindicatif. Il ne s'amusa donc pas de la déconvenue de monsieur le comte. Mais une foule d'autres en firent des gorges chaudes, et, dans la suite, quand Rivarol élevait un peu trop la voix, on lui reparlait volontiers de l'Académie française et du prix Montyon.

\* \* \*

L'œuvre littéraire de Rivarol est très restreinte, du fait de sa paresse, mais certaines pages en sont si brillantes, que le nom de leur auteur est assuré de ne point périr. Une dissertation sur l'universalité de la langue française, couronnée par l'Académie de Berlin; une traduction de l'*Enfer* de Dante; quelques articles dans les *Actes des Apôtres*, le *Journal politique national* et le *Mercur de France*; un discours préliminaire au *Nouveau Dictionnaire de la langue française* (ce fameux dictionnaire, qui devait damer le pion à celui de l'Académie, ne vit pas le jour. Rivarol en parlait toujours, sans y penser jamais. Il se borna à recevoir de l'argent de l'éditeur à qui il l'avait promis); des conseils à S. M. Louis XVI, où brillait beaucoup de sagesse politique, dont le Roi ne tira point profit; des lettres, des parodies, le *Petit Almanach de nos grands hommes*, qui est un chef-d'œuvre de style et de bouffonnerie; quelques courts pamphlets; quelques vers satiriques; un tas de pensées détachées, qui valent les meilleures de celles que publièrent Vauvenargue, La Rochefoucauld et d'autres moralistes; une série infinie de bons mots et de traits méchants : tel est à peu près le catalogue des œuvres complètes d'Antoine Rivarol.

Veut-on un spécimen de sa manière et voir avec quelle aimable férocité il parlait des littérateurs de son époque? Ouvrons au hasard son *Petit Almanach des grands hommes* :

« ALIX (M.). — Nous avons longtemps cherché la cause de l'obscurité dont il jouit, et à force de soins, nous avons enfin trouvé un poème en quatre chants sur les quatre âges de l'homme. L'envie qui parle et qui crie est toujours maladroite; c'est l'envie

qui se tait qu'on doit craindre. Or, jamais poème ne l'éprouva mieux que celui-ci. Il s'est fait comme un concert de muets dans toute la littérature, à l'apparition de ce poème. Un tel silence est souvent de bon augure; mais il ne faut pas qu'il se soutienne.

» BOIZARD (M.). — Ses fables ont fait passer de mode celles de La Fontaine, ce qui est toujours un peu injuste. On aurait dû conserver La Fontaine en acquérant M. Boizard, et ne pas perdre l'ancien fabuliste, sous prétexte de faire un plus beau sort au moderne. Enfin, il y avait des arrangements à prendre, et nous osons croire que M. Boizard s'y serait prêt.

» COMPAIN (M.). — Esprit universel, et qui dispenserait lui seul de tous ses collègues.

» GIN (M.). — Conseiller au grand conseil, si connu et si estimé pour le beau papier et les superbes gravures de sa traduction d'Homère.

» PRUNEAU (M.). — A fait une petite pièce, et s'est tenu coi. On dit que sa paresse, mêlée de modestie, s'est avisée d'un stratagème singulier. M. Pruneau a juré qu'il ne ferait une seconde pièce que lorsqu'on aurait oublié la première. »

\* \* \*

Rivarol n'était pas moins indolent que le dit M. Pruneau. Le plus clair de son temps passait en diners et en aventures galantes. Les néo-monarchistes français le citent volontiers comme un soutien du trône. Il faut reconnaître qu'il dépensa, pour la cause de Louis XVI, un peu d'encre et de salive. Ce fut tout. Quand Paris offrit du danger pour les gens de sa sorte, il prit la poudre d'escampette et courut tout d'une haleine jusqu'à Bruxelles. Sa fuite fut tellement prompte, qu'il oublia d'emmener avec soi sa femme et son jeune fils. Ils demeurèrent dans la France en révolution, exposés au danger et à des jeûnes fréquents, pendant que Rivarol faisait la roue au milieu des émigrés.

A Bruxelles, il vécut aux dépens d'un banquier hollandais, nommé David Cappadoce Pereira, l'un de ses admirateurs qu'il appelait : « mon cher disciple. » Lorsque Cappadoce retourna en Hollande, Rivarol se rappelait à son bon souvenir par des lettres assidues : « Quant aux cinquante louis que vous destinez à me soulager du poids des avances nécessaires à mon édition, lui mandait-il, je les ai acceptés et je les accepte encore, puisque je suis décidé à payer le papier comptant; c'est une économie de cinq ou six louis. Aussi, mon cher disciple, vous pouvez m'adresser cette somme par telle voie qui vous plaira, et si cela vous est indifférent, par une traite sur M. Lys de Mulmester, banquier à Bruxelles. »

L'édition dont parle ici le solliciteur ne parut d'ailleurs jamais. Il en allait toujours ainsi des ouvrages que Rivarol avait en préparation. A Hambourg, où il se rendit, après s'être sauvé momentanément à Londres, il raconta au libraire Fauche qu'il mettait la dernière main à un grand *Dictionnaire de la langue française*. Fauche ne devait lui verser, pour devenir l'éditeur de ce monument littéraire, que cinquante louis par mois. Il les versa pendant quelque temps et attendit...

Rivarol s'offrit ensuite à écrire, en faveur de Louis XVIII, un pamphlet contre Bonaparte. Il toucha de fortes sommes pour cette publication; mais personne ne vit jamais rien venir.

« Il est peu digne d'un homme de se faire donner de l'argent et d'oublier aussitôt des engagements pris en conséquence, écrivait le comte d'Avaray, délégué de Louis XVIII. Tout l'ensemble de cette conduite est peu noble; elle sent la plume et non l'épée. »

Les hommes de l'espèce de Rivarol sont sujets à se déplacer plus souvent qu'ils ne désirent. Devant les instances du libraire Fauche et l'indignation du comte d'Avaray, notre aventurier fit ses malles et partit pour Berlin. Ses confrères de l'Académie allemande furent bien aises de le voir arriver, et aussi plusieurs grandes dames déçues. Rivarol profita de leurs bonnes dispositions à son égard et de leur hospitalité. Il pensa qu'on pourrait bien aller jusqu'à le recevoir à la cour du roi Frédéric-Guillaume. Mais l'ambassadeur ayant fourni une biographie exacte du personnage, sa réception fut jugée impossible.

Peu après, Rivarol tomba soudain malade. Les médecins de l'époque appelèrent « fluxion de poitrine bilieuse » le mal qui l'atteignit.

— Moi seul, disait le patient en haletant, moi seul suis capable de supporter de telles souffrances. Heureusement, mes poumons sont de bronze.

Quatre jours après, le 10 avril 1801, il mourait.

— Quel génie nous venons de perdre! dit, en entrant dans la chambre mortuaire, M. Aucillon, membre de l'Académie de Berlin.

La vie de Rivarol vient de paraître dans une série de publications qui s'intitule : *Le Roman des Grandes Existences*. On voit, par là, que la collection est largement ouverte à tout individu qui a fait montre de talents littéraires. Espérons toutefois que l'indulgent éditeur s'arrêtera à temps dans cette voie, et qu'il n'accueillera pas, dans la série des *Grandes Existences*, la biographie de Désiré Landru, homme à la parole persuasive s'il en fût, et celle de Mme Lafarge, l'empoisonneuse qui révéla de si beaux dons d'épistolière dans sa prison de Montpellier.

OMER ENGLEBERT.

## Les idées et les faits

### ALLEMAGNE

#### Kiderlen-Waechter

Kiderlen-Waechter intime d'après ses notes et sa correspondance. Publié par le professeur Ernest Jaecckel et traduit de l'allemand avec une introduction par H. Simodet, agrégé de l'Université. Payot, Paris.

Ce livre n'est pas une étude historique, et pourtant c'est de l'histoire d'hier ou plutôt d'avant-hier : hier c'est la guerre, avant-hier, c'est l'Europe d'avant 1914.

Trois grands sujets le dominent : la politique d'expansion de l'Allemagne en Turquie et dans le Proche-Orient; la rivalité anglo-allemande; l'affaire marocaine de 1911 et les rapports anglo-français. Mais ces trois sujets font un peu l'effet d'îlots émergeant d'une mer d'anecdotes, de portraits, d'impressions notées au cours même des événements, de vues d'ensemble et de sobriquets sarcastiques...

\* \* \*

Alfred Kiderlen, plus tard von Kiderlen-Waechter, naquit à Stuttgart en 1852. Il perdit son père à l'âge de cinq ans et à peine bachelier s'engagea comme volontaire pour la campagne de 1870. De 1871 à 1877 il étudia le droit à Tübingen, à Strasbourg et à Leipzig. C'est en 1878 qu'il entra dans le service consulaire, pour passer ensuite dans le service diplomatique. En 1880, il fut envoyé à Copenhague comme secrétaire de légation chargé de remplacer le chargé d'affaires d'Allemagne, parce que celui-ci, lors d'un dîner donné en l'honneur de Sarah Bernhardt, avait porté un toast d'une insigne maladresse et s'était ainsi rendu impossible!! (quel dommage que l'on ne nous ait pas conservé le texte de ce toast!) De 1881 à 1885, Kiderlen est troisième, puis deuxième secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg. De là il est envoyé à Paris, puis à Constantinople, où il reste deux ans et s'applique à connaître les choses de l'Orient. Il y est nommé conseiller de légation. En 1888, peu de jours avant la mort de Guillaume I<sup>er</sup>, il est rappelé à Berlin par Bismarck auquel il avait été présenté pour la première fois en 1879.

Il est aussitôt admis dans le petit cercle des intimes du Chancelier de Fer où il retrouve son ami Herbert Bismarck et fait la

connaissance de von Holstein, « conseiller intime », éminence grise de l'*Auswärtiges Amt* durant de longues années.

Dix ans durant, Kiderlen représente le Ministère des Affaires étrangères auprès de Guillaume II pendant les voyages de ce dernier à l'étranger, ce qui ne l'empêche pas d'être de 1894 à 1895, ministre plénipotentiaire à Hambourg, puis, de 1895 à 1899, à Copenhague. En 1898, victime de commérages, il tombe en disgrâce auprès de son impérial maître. Le Kaiser, furieux, le débarque à la veille d'une croisière. Il ne remontera sur le *Hohenzollern* que douze ans plus tard en qualité de secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

De 1900 à 1910, Kiderlen représente l'Allemagne à Bucarest. Deux fois au cours de ces dix années il remplace à Constantinople l'ambassadeur baron Marschall von Bieberstein. De novembre 1908 à mars 1909, il fait l'interim du Ministère des Affaires étrangères. Le 27 juin 1910, il est nommé secrétaire d'Etat et il succombe à une attaque d'apoplexie le 30 décembre 1912.

\* \* \*

Un jour, nous raconte son biographe allemand, Kiderlen alors ministre à Copenhague, aperçoit en rentrant chez lui un rassemblement formé devant la maison dont il habite le deuxième étage. La foule est surexcitée. Kiderlen s'approche, se mêle aux manifestants et demande ce qu'il y a. On lui répond : « Nous voulons casser les vitres du ministre d'Allemagne ! » Kiderlen prompt à la décision, ramasse une pierre et donne le premier l'exemple en la lançant — non pas contre ses fenêtres au deuxième étage, mais dans celles du rez-de-chaussée où habite son propriétaire. La foule l'imite et brise les fenêtres de ce dernier !

Un incident germano-danois qui eût pu prendre une tournure éminemment désagréable fut ainsi évité. Inutile d'ajouter que, « la fureur populaire » étant ainsi satisfaite, von Kiderlen indemnisait plus tard en riant le propriétaire lésé.

\* \* \*

Kiderlen nous paraît être tout entier dans ce trait d'esprit — qui témoigne en même temps, il faut le reconnaître, d'une rare présence d'esprit.

Ce fut une belle intelligence. Ses jugements sont souvent d'une clairvoyance frappante, toutes réserves faites — parfois — sur leur impartialité. Diplomate et ministre, il prend sa tâche très au sérieux. Mais en dehors de son rôle officiel, il s'amuse au spectacle des travers et du ridicule des hommes. Ce sens de la satire, ce don d'observation psychologique, le recul qu'il sait prendre vis-à-vis des hommes et des choses achèvent en lui le diplomate et l'homme d'Etat.

« Aujourd'hui j'ai été encore reçu en audience par Sa Majesté », note-t-il à la fin de novembre 1912. « Si je ne savais pas moi-même dans quelles relations je suis maintenant avec les souverains, je n'aurais qu'à regarder le dernier laquais et la première dame de Cour : ils se plient en deux devant moi comme de simples canifs ! »

Le 17 janvier 1909 il écrit :

« En remettant aujourd'hui une carte à l'Hôtel Esplanade je pensais en considérant le portier : mercredi, au bal de la Cour, je serai en escarpins et j'aurai cette allure-là, avec des jambes comme lui. »

Il n'est pourtant pas exempt de certaines petitesesses. Ambassadeur par interim à Constantinople (1907-1908), il gagne dès l'abord la sympathie et l'amitié du Sultan (celui-là même que Gladstone, le *Grand Old Man*, stigmatisait douze ans auparavant de « grand assassin ») et n'hésite pas à étaler complaisamment dans ses lettres intimes, avec une fierté quelque peu puérile, la satisfaction qu'il éprouve de voir tout le corps diplomatique jaloux de lui.

« Il (Abdul-Hamid) m'a conféré l'*İftikar*... Quand des ambassadeurs sont ici depuis plusieurs années, ils reçoivent l'*İftikar*, et en sont si fiers qu'aux audiences ils le portent même sur leur manteau. Palla, qui est ambassadeur et en fonctions ici depuis plus longtemps que moi, ne l'a pas encore. Cela me fait plaisir parce que les autres enragent ! »

\* \* \*

La verve satirique de Kiderlen n'épargne même pas son souverain, mais d'une façon générale, on peut dire qu'il lui est iné-

branlablement attaché. Son biographe allemand estime qu'il a su jouer auprès de Guillaume II avec beaucoup de tact le rôle de modérateur. Rien d'étonnant d'autre part qu'ayant à présenter à son souverain les choses les plus disparates, en commençant par les plaintes de gens atteints du « mal des décorations », et en finissant par les problèmes les plus ardu de la haute politique, il ait naturellement dû choisir l'heure favorable, dû savoir épier et saisir, voire même faire naître les bonnes volontés du Kaiser. Sans doute lui fallait-il au besoin recourir à la ruse, parfois aux moyens de pression. On a reproché à Kiderlen de s'être servi de son talent de conteur, de sa verve satirique et spirituelle pour amuser et « endormir » l'Empereur. Certes, sa sociabilité ne pouvait que faciliter son rôle auprès de ce dernier, mais on ne voit pas qu'il en ait usé dans une intention déloyale ou simplement pour servir la cause d'un parti. L'influence très réelle qu'il exerça sur Guillaume II, il semble l'avoir acquise surtout par ses qualités sérieuses et profondes : force de décision, netteté de vues, sang-froid, sens très aigu des réalités. Quant à l'opinion qu'il semble s'être formée sur le compte du Kaiser en dernière analyse la voici :

« Chaque fois que j'ai à discuter avec Sa Majesté, je suis obligé de constater... qu'au fond il est très sensé. Il supporte la contradiction, mais à condition que celle-ci soit présentée avec des motifs à l'appui et sous une forme qui ménage son amour-propre. En somme, cela est très humain... Plus loin, Kiderlen note que Guillaume II s'est désavoué lui-même et a renoncé à la conception qu'il s'était faite chaque fois que cela a paru nécessaire au secrétaire d'Etat, et notamment dans la question marocaine.

\* \* \*

S'ensuit-il que si Guillaume II avait eu auprès de lui von Kiderlen dans les fatales journées de juillet 1914 la catastrophe eût pu être évitée? Cela paraît douteux. N'oublions pas que Kiderlen-Waechter est l'auteur non seulement du « coup d'Agadir », mais aussi de la note à caractère ultimatif adressée à Saint-Pétersbourg le 20 mars 1909, en pleine crise bosniaque. On nous dit bien qu'il avait corrigé avec un soin extrême le texte de cette note pour lui donner l'impression d'une démarche amicale. Il n'en reste pas moins que l'ambassadeur d'Allemagne y est chargé de « déclarer très nettement à M. Iswolski que nous attendons une réponse précise par oui ou par non et que toute réponse évasive conditionnelle ou obscure serait forcément considérée par nous comme un refus. » Ce n'est pas là tout à fait, ce semble, un langage amical — en admettant que cet adjectif ait dans le domaine diplomatique un sens précis quelconque...

De même ce n'est pas précisément l'amour de la paix à tout prix qui inspire à von Kiderlen, donnant une première fois sa démission à propos des affaires marocaines (17 juillet 1911) les lignes suivantes :

« Nous n'obtiendrons un règlement satisfaisant que si nous sommes prêts à tirer les conséquences dernières, c'est-à-dire si les autres sentent et savent que nous sommes résolus à aller jusqu'au bout. Quiconque déclare d'avance qu'il ne veut pas combattre ne peut rien obtenir en politique. »

Très juste comme idée. Nous en concluons cependant que très vraisemblablement von Kiderlen, s'il avait été en vie en juillet 1914, n'aurait rien su faire pour empêcher la guerre européenne.

\* \* \*

Parmi les documents les plus curieux que contient *Kiderlen-Waechter intime*, signalons un billet du Kronprinz daté du 30 octobre 1911 (à l'époque de la guerre italo-turque) où on lit :

« Je ne comprends pas bien pourquoi nous ne nous sommes pas franchement joints aux Turcs en ce moment favorable. Nous aurions pu nous faire payer le prix de notre amitié, en obtenant la concession à bail de certaines parties de l'Asie-Mineure ou quelque chose d'analogue. Nous pouvions ensuite laisser courir les Italiens : ils ne nous seront jamais d'aucune utilité... »

Reconnaissons que pour l'auteur de la phrase sur « la guerre fraîche et joyeuse », ce n'est pas trop mal raisonné... A la même date Conrad von Hoetzendorf, chef de l'état-major austro-hongrois, poussait également son impérial maître à déclarer la guerre à l'Italie. François-Joseph s'y refusa obstinément... pour sa perte d'ailleurs...

\* \* \*

Une ombre de femme plane sur tout le livre et en pénètre presque toutes les pages, celle de M<sup>me</sup> Edwige Kypke (morte en 1922), dont Kiderlen fit la connaissance en 1890, alors qu'il avait quarante ans et elle trente-huit. Ce fut là le début d'une affection profonde qui dura vingt ans. La plupart des lettres de Kiderlen sont adressées à « Heting ». On se demande pourquoi il ne l'a pas épousée. Je veux espérer que ce fut elle qui, par abnégation, n'a pas voulu en devenant la femme de Kiderlen-Waechter, lui « gâcher » sa carrière, encore que lui-même ne fût nullement descendu de la cuisse de Jupiter — ou d'Odin... Quoiqu'il en soit, cette affection, qu'on aimerait croire dénuée d'égoïsme de sa part, jette une note parfois touchante, et bien humaine en tous cas, dans l'histoire de Kiderlen, note franchant sympathiquement sur les décorations, les uniformes, les négociations diplomatiques de toute nature, les télégrammes chiffrés, les aide-mémoire, les ultimatums, demi-ultimatums et quarts d'ultimatums, les rencontres de souverains, les voyages de ministres, les chinoïseries de tout acabit : bref, tout le pompeux fatras qui ne nous a pas empêchés d'être là où nous nous débattons aujourd'hui et qui est encore bien loin d'avoir dit son dernier mot.

Comte PEROVSKY.

## IRLANDE

### La situation actuelle

D'après un article de sir James O'Connor : Que penser de l'Etat libre irlandais? dans *The North American Review* de décembre-janvier-février 1926-27.

Pendant plusieurs générations, les *leaders* politiques irlandais ont inculqué à leurs adhérents que, gouvernée non de Londres mais de Dublin, l'Irlande deviendrait bien vite une grande, riche et puissante nation. En réalité, les ressources économiques de l'île ne sont pas importantes, et la nature l'a destinée, de toute évidence, à être un pays agricole. D'autre part, le sol est beaucoup trop morcelé. Sur 19,004,075 acres on trouve (recensement de 1911) 503,525 propriétés, dont 50,355 entre 1 et 5 acres, 129,706 de 5 à 15 acres, 123,489 de 15 à 30 acres. C'est là une des grosses difficultés auxquelles doit faire face l'Etat libre.

Du point de vue psychologique, l'Union avait été un mal; du même point de vue, le Traité anglo-irlandais qui a mis fin à l'Union en 1921 a été un bienfait. L'Irlande en a appris plus sur son propre compte en cinq années qu'elle ne l'avait fait sous la domination anglaise au cours de sept siècles. Beaucoup d'illusions se sont dissipées. L'Irlande sait aujourd'hui qu'elle a deux ressources principales : un sol fertile; un client se trouvant dans le voisinage et auquel elle peut écouler ses produits.

Il est évident qu'on ne saurait renoncer en un tour de main à des systèmes de raisonnements séculaires. Il est des Irlandais qui voudraient voir adopter à leur gouvernement une politique rigou-

reusement protectionniste. S'ils réussissent, l'Angleterre usera de représailles, et l'Irlande s'en ressentira très sérieusement. Mais il n'est pas probable qu'ils arrivent à leurs fins, le peuple et le gouvernement se rendant de mieux en mieux compte tous les jours des véritables possibilités du pays.

L'inflation du sentiment national s'est manifestée dans la tentative bien connue de faire revivre la langue irlandaise, dont l'enseignement est obligatoire à l'école primaire. Une connaissance approfondie de l'Irlande et du paysan irlandais a amené sir James O'Connor à la conviction que dans son ensemble le peuple irlandais ne tient pas à la langue irlandaise.

Depuis 1920, l'Irlande vit de son capital, et prise dans son entier, la nation est profondément désappointée et déprimée. Tout projet pouvant relever son état d'âme est digne d'être réalisé sans qu'on regarde de trop près à la dépense, et c'est de ce point de vue qu'il convient de juger les grands travaux qui ont pour objet de capter les eaux du Shannon, encore que les avantages matériels soient ici plutôt modestes.

Pourtant, il ne convient pas de se laisser aller au découragement. La dépression actuelle est vraisemblablement due aux conditions d'après-guerre, notamment à la diminution de la capacité d'achat de la Grande-Bretagne. Le courage, la sincérité et l'efficacité du gouvernement constituent un symptôme plein d'espoir. L'ordre et la légalité ont été rétablis avec une rapidité extraordinaire; le calme règne partout; toute l'administration travaille inlassablement, à commencer par le Président Cosgrave; le traité avec l'Angleterre est strictement observé dans l'esprit et dans la lettre.

Les républicains voient leur autorité constamment décroître. Ce sont des fanatiques qui veulent détruire la Grande-Bretagne parce que censée être le centre de l'incroyance dans le monde anglo-saxon. Il est douteux qu'ils constituent jamais un danger sérieux, quelles que soient les circonstances.

A la Conférence impériale, l'Etat Libre et d'autres Dominions peuvent faire des gestes de « coégalité »; il n'en reste pas moins que si la Grande-Bretagne est en guerre, les Dominions devront nécessairement l'être aussi, à moins de rompre le dernier lien les rattachant à l'Angleterre.

L'Irlande du Nord et l'Etat Libre se regardent aujourd'hui d'un œil amical. Une fusion de quelque sorte entre celui-ci et celle-là est à prévoir, mais pas avant dix ou vingt ans.

L'Angleterre absorbe les neuf dixièmes des produits irlandais. L'Irlande peut emprunter à 5 %, parce que membre de l'Empire britannique; elle est défendue par les forces de cet empire sans avoir à y contribuer fût-ce par un homme, par un vaisseau ou par un shilling; elle dépend donc de l'Angleterre étroitement quoiqu'en pensent les Irlandais.

Différentes l'une de l'autre, dans le domaine intellectuel et philosophique, les deux îles ne font qu'un du point de vue du commerce, de l'industrie et de la défense nationale.

L'avenir de l'Irlande est modeste, mais, il faut l'espérer, heureux. Elle restera un pays agricole avec un admirable débouché à sa porte. Et tous ceux qui ont eu l'occasion d'étudier de près les maux inhérents à une civilisation industrialisée seront tentés de la féliciter de sa destinée.

### Spécialité :

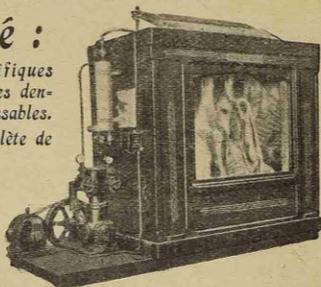
Installations Frigorifiques  
pour la conservation des den-  
rées alimentaires périssables.  
Demandez la liste complète de  
nos références.

Phœnix SOCIÉTÉ  
ANONYME

SOCIÉTÉ  
ANONYME Nouveau

31, Rue du Phœnix, GAND

Tél. 11.18



♦♦♦ CARRELAGES ♦♦♦

**J. Swartenbroeckx**

6, Avenue de la Porte de Hal

Téléphone  
B 15811

BRUXELLES

Téléphone  
B 15811

♦♦♦ REVÊTEMENTS ♦♦♦

Imp. A. LESIGNE, 27, rue de la Charité, Bruxelles.